

**Evaluation du Programme Conjoint de Réduction de la
Pauvreté dans la Région de San-Pedro**

Côte d'Ivoire
2015 - 2017
Rapport final

Date du rapport	27 février 2018
Version du rapport	Version 2
Noms du consultant	Adrien Kouassi, Consultant en Évaluation de Programme

1- Remerciements

Tout au long de ce mandat, le consultant pour l'évaluation du Programme Conjoint de Réduction de la Pauvreté dans la région de San-Pedro a bénéficié de l'appui des membres de l'équipe de coordination du programme conjoint à plusieurs niveaux. Le Représentant Résident du Système des Nations Unies en côte d'Ivoire (M. Babacar Cissé) pour sa disponibilité et son engagement personnel dans la facilitation des rencontres avec les premiers responsables des structures et organisations partenaires. Aux Bureaux Pays du PNUD, de l'UNICEF et de la FAO, le Chef d'unité du programme pauvreté au PNUD (Dr Joseph Ezoua), Administrateur protection de l'enfant à l'UNICEF (Hyacinthe Sigui), ainsi que l'Ingénieur en chef du génie rural à la FAO (Edgar Akanvou), au Fond d'Entretien Routier (Stéphane Koffi) et leurs collègues nous ont fourni de l'assistance continue et nous ont transmis toutes les informations nécessaires pour la bonne réussite de la mission. Le Comité Technique du programme conjoint à travers son Président (Alla Sahin, DR du Plan) a contribué au succès du travail sur le terrain lors de nombreux échanges fructueux tenus à San Pedro. Les équipes des structures d'exécution qui avant notre descente sur le terrain nous ont aidé à mieux comprendre le contexte de l'intervention. La coordinatrice du programme conjoint (Mah Konaté) ainsi que son collaborateur (Barthelemy Asseman) nous ont aussi assisté dans l'organisation des rencontres avec les parties prenantes en Abidjan.

Le consultant pour l'évaluation voudrait aussi bien remercier les partenaires de mise en œuvre du projet dont les contributions apportées lors des entretiens individuels et des groupes de discussion nous ont permis de cerner d'une façon plus adéquate les facteurs qui ont plus affecté l'exécution des activités sur le terrain. Plus spécifiquement, on voudrait reconnaître l'assistance qui nous a été fournie par le Directeur Technique du Fond d'Entretien Routier, le Directeur de l'Appui aux Entreprises et de la Promotion du secteur privé à la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Directrice de la Clinique Juridique de San Pedro et leurs collègues pour leur réactivité dans la transmission des informations clés du programme.

2- Liste des abréviations

SIGLE	DEFINITION
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes
AGR	Activité Génératrice de Revenus
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CGA	Centre de Gestion Agréé
CGS	Comité de Gestion et de Suivi
CT	Comité Technique du Programme Conjoint
FAO	Fonds des Nations Unies Pour l'Alimentation
FER	Fonds d'Entretien Routier
MPE	Micro et Petite Entreprise
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PASP	Port Autonome de San Pedro
PCRSP-SP	Programme Conjoint de Réduction de la Pauvreté de la Région de San-Pedro
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies Pour le Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
SDG-F	Fond de Soutien aux Objectifs de Développement Durable
SNU	Système des Nations Unies
TPE	Très Petite Entreprise
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies Pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre

Table des matières

1-	Remerciements	2
2-	Liste des abréviations	3
3-	Résumé	5
4-	Introduction	8
4.1	Contexte, objectif et approche méthodologique	8
4.2	Objet de l'évaluation	9
4.3	Méthodologie d'évaluation	9
4.4	Contraintes et limites de l'évaluation	10
5-	Description des interventions de développement réalisées.....	11
5.1	Description de l'intervention	11
5.2	Analyse de la théorie de changement du Programme Conjoint.....	12
6-	Constatations et niveaux d'analyse	14
6.1	Pertinence	14
6.2	Efficacité.....	18
6.3	Effizienz	26
6.4	Impact	29
6.5	Durabilité.....	36
7-	Conclusions	38
7.1	Conclusion / Pertinence	38
7.2	Conclusion / Efficacité	39
7.3	Conclusion / Efficience	39
7.4	Conclusion / Impact	40
7.5	Conclusion / Durabilité.....	40
8-	Recommandations.....	41
9-	Annexes.....	43
9.1	Annexe 1 : Répertoire des groupements et de leurs projets	43
9.2	Annexe 2 : Mécanisme de financement des micro-entrepreneurs	45
9.3	Annexe 3 : Evaluation des offres de qualification.....	47
9.4	Annexe 4 : Termes de références de l'évaluation finale du PCRSP-SP.	53
9.5	Annexe 5: Liste des personnes rencontrées.....	63
9.6	Annexe 6: Liste des sites visités	64
9.7	Annexe 7 : Liste des indicateurs des ODD cités	64

Liste des Tableaux

Tableau 1:	Réactivité face aux défis rencontrés	10
Tableau 2:	Contribution Financières des PTF	12
Tableau 3:	Structures composant le CT du Programme Conjoint	24
Tableau 4:	Système intégré pour atteindre la sécurité alimentaire et la nutrition	25
Tableau 5:	Financement des micro-entrepreneurs par sexe	33
Tableau 8:	Répartition des cibles selon le sexe dans les sous-préfectures cibles.....	34
Tableau 9:	Taux de sortie des enfants/insertion	35

3- Résumé

La construction du port de San Pedro est le fruit de la volonté de l'Etat Ivoirien de réduire les disparités régionales en créant un pôle de développement pour le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Cette responsabilité historique confère encore, à l'autorité portuaire de San Pedro, la lourde tâche de prendre une part active dans le développement économique et social de la région du Bas Sassandra, en plus de son rôle de soutien au développement industriel et commercial de la Côte d'Ivoire.

En 2008 la situation de précarité et de vulnérabilité de la région de San Pedro était de plus en plus grandissante et préoccupante pour les autorités ivoiriennes et elles ont essayé d'y apporter des solutions conséquentes. Aussi, le Port Autonome de San Pedro (PASP) a-t-il décidé de s'y impliquer de façon efficace tant sur le plan local que national. Sur le plan local, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le PASP ont mis en œuvre un programme pilote de réduction de la pauvreté dans la région de San-Pedro. En 2014, à la faveur de la mise en place du fonds de soutien aux ODD, et à la contribution financière du Royaume d'Espagne, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un financement de 1.500.000 \$US pour conduire de façon conjointe la phase 2 du Programme de réduction de la pauvreté de la Région de San Pedro. A ce financement s'ajoutent les fonds de contrepartie pour un montant de 1.810.000 \$US. Lancé en décembre 2014, et entré dans sa phase opérationnelle en juin 2015, le Programme Conjoint avait pour objectif de contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les communautés et les groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes de la Région de San Pedro, tout en contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Après trois années de mise en œuvre, le programme conjoint a atteint un niveau d'exécution qui mérite d'être apprécié par une évaluation finale externe.

Cette évaluation s'est basée sur l'utilisation des méthodes mixtes, notamment : (i) une revue documentaire conduite pendant la première phase de la mission; (ii) des entretiens individuels avec le Représentant Résident du SNU, les partenaires du programme, les coordonnateurs des partenaires de mise en œuvre ainsi que leur personnel des structures d'encadrement sur le terrain, et l'équipe de coordination du programme conjoint à Abidjan et San-Pedro; (iii) des groupes de discussion (focus group) avec les communautés et les enfants bénéficiant des services d'assistance économique, ainsi qu'avec les relais communautaires et les membres des Comités de lutte contre les PFTE; et (iv) des observations directes (structurées) des prestataires de services. Une restitution des constats préliminaires de la mission de terrain dans la région de San-Pedro a été faite au Comité Technique dans la salle de réunion de la Préfecture de ladite ville.

A l'issue de l'exercice d'évaluation finale du programme, les conclusions sont :

Pertinence

Le Programme Conjoint a contribué à adresser les questions de pauvreté dans la région de San-Pedro même si elle n'apparaît pas comme la région la plus pauvre de la Côte d'Ivoire. Son taux d'extrême pauvreté était de 6,8% contre 10% au niveau national selon le rapport 2015 de l'enquête nationale sur la vie des ménages. Les objectifs du programme se sont alignés sur les priorités nationales traduites dans le document UNDAF. Les questions de développement de l'économie locale et de sécurité alimentaire et nutritionnelle que le programme a tenté de résoudre constituent le point de jonction de l'ensemble des objectifs de développement durable. De la même façon, le programme a capitalisé sur les leçons apprises de la phase antérieure de sa mise en œuvre, surtout au niveau de l'appui financier apporté aux groupements et aux entrepreneurs. De plus, les partenaires d'exécution ont mis en place de nombreuses stratégies d'exécution pour adapter le projet au contexte culturel, socio-économique et environnemental de la région de San Pedro. Cependant, tous ces efforts de

planification, bien que louables, n'ont pas pu assurer que les besoins de tous les groupes cibles fussent satisfaits d'une façon adéquate lors de la mise en œuvre sur le terrain. Cela était dû à deux raisons différentes. Tout d'abord, la diversité et l'hétérogénéité qui caractérisent la région d'intervention du programme et, ensuite, le manque d'une analyse rigoureuse de la demande de services ainsi que des facteurs contextuels qui l'influencent. Par exemple, les activités de lutte contre les pires formes de travail des enfants ont bien répondu aux besoins des populations mais pas autant à ceux des enfants qui ont fini par déserté les champs écoles. Par ailleurs, les activités d'appui économique ont adressé les besoins de femmes dans un état évident de nécessité, bien que celles-ci ne fussent pas toujours les plus vulnérables car les critères d'identification établis au début du programme pour la sélection des bénéficiaires ont à priori éliminé des postulantes. En général, les entretiens et les observations effectuées sur le terrain ont fait ressortir une capacité de résilience forte de la part de l'équipe de coordination vis-à-vis des nombreuses limites rencontrées dans l'exécution du programme conjoint. Un des points forts du programme, par exemple, a été l'inclusion ainsi que la participation d'un vaste nombre d'acteurs de la communauté (par exemple, les comités de lutte contre les PFTE, les groupements de femmes rurales, les chefs traditionnels) ainsi que des partenaires institutionnels lors de son exécution.

Efficacité

Sur les deux composantes du programme, les résultats atteints sont à valeur démonstrative. Le programme conjoint a montré qu'il était possible à travers des mécanismes et des techniques adaptés aux communautés d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et l'autonomisation économique. 591 emplois nouveaux créés, dont 54% pourvus par les femmes. 3515 enfants ont eu un jugement supplétif. 15 217 personnes (sur 5000 prévus par le programme) dont 46% de femmes ont été sensibilisées sur l'accès à l'information, l'importance et les modes de saisine de la justice. Les bénéficiaires majoritairement des femmes se sont appropriées les activités du programme à travers la conduite de leurs activités génératrices de revenus mais aussi dans la connaissance de leurs droits. Des enfants au nombre de 295 (250 étaient prévus) ont été sortis des plantations cacaoyères pour les insérer économiquement au moyen d'activités agricoles mis en place sur la base de champs écoles. Les enfants ont déserté les sites car ils avaient à l'idée des projets individuels plutôt que des projets collectifs. Même si le nombre d'enfants prévus a été largement dépassé, il faut noter que la région est au centre d'un trafic et de flux migratoire du fait de sa forte production en cacao. Les enfants constituent une main œuvre bonne marchande pour les planteurs. 54 comités ont été créés ou redynamisés pour assurer la continuité de la sensibilisation et la veille villageoise. Les comités sont placés sous l'autorité du sous-préfet. Les productions agricoles des sites sélectionnés ont triplé, voire quadruplé car les producteurs ont désormais la maîtrise de techniques culturelles modernes pour une agriculture intensive. L'ouverture des routes a désenclavé les populations en leur donnant accès au marché local et aux services sociaux de base. La combinaison des résultats intermédiaires du programme conjoint a contribué aux résultats escomptés lors de la conception du programme. Certes, le programme a connu des insuccès à différents niveaux, mais on peut retenir qu'il a éprouvé des modèles et des théories de changements qui méritent d'être documentés davantage et reproduits. La reforestation de 50 hectares de forêts dégradées n'a pas été possible du fait de la contribution non encore parvenue d'un partenaire.

Efficience

La structure de gouvernance du programme conjoint a reposé sur un Comité de pilotage, un Comité technique, d'une part et un Coordonnateur avec les agences du SNU et les structures intervenantes d'autre part. Les organes précités ont démontré leur attachement et leur engagement au programme par un leadership affirmé. Les réunions du comité de pilotage et celles du comité technique ont respecté leur fréquence. Les succès isolés montrent que les

partenaires d'exécution font fait preuve d'ingéniosité et de hargne au travail pour générer ces résultats. La gestion esseulée des ressources par chaque entité partenaire n'a pas permis d'optimiser les fonds mis à disposition. Ceci s'explique par l'absence de documents d'opérations qui devait régir les opérations financières du programme conjoint avec des procédures de cofinancement des activités, pour une transparence et dans un souci de redevabilité vis-à-vis des contributeurs. L'esprit du programme conjoint n'a pas toujours animé les entités dans la mise en œuvre des activités du programme. Cela a éloigné du programme la synergie d'action conformément au « DaO » et a fait place à une concurrence entre les partenaires d'exécutions ; les modes de financement des groupements et de la communication en sont des illustrations. Il est vrai que les résultats liés à sécurité alimentaire et au développement de l'économie locale ont été perceptible, mais les mêmes défis sont à relevés pour les populations voisines. Notons que 1349 personnes ont bénéficié de 228 164 290 FCFA soit un montant moyen de 169 136 FCFA par bénéficiaire. C'est la preuve que les populations rurales de San Pedro ont une réelle force de travail et qu'il leur faut un peu de ressources financières pour atteindre l'autonomisation économique.

Impact

Le programme conjoint a contribué aux Objectifs de Développement Durable à l'issue d'une stratégie d'intervention qui a pris en compte les spécificités de la région de San Pedro. Les cultures d'exportation telles que le cacao et l'hévéa avaient pris le pas sur les cultures maraichères et vivrières. Le programme a encouragé les populations à exploiter les bas-fonds pour la culture du riz et a sensibilisé les propriétaires terriens afin qu'ils concèdent une partie de leurs terres aux cultures maraichères. Le déploiement de la théorie de changement des résultats du programme a guidé la conduite les activités de façon objective pour atteindre les changements souhaités au sein des populations cibles. Les femmes sont autonomes financièrement et contribuent aux charges du ménage. Elles connaissent leurs droits et participent aux prises de décisions au niveau communautaire. Au niveau institutionnel, le partenariat public-privé est renforcé et augure de lendemains meilleurs à travers le dispositif de pérennisation des acquis du programme. Le programme conjoint a fait naître l'espoir au sein des communautés en contribuant à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle malgré si les quelques insuffisances relevées dans la mise en œuvre. Toutefois, même si les populations sont satisfaites des changements, et en témoignent, leurs besoins primaires ne sont pas encore entièrement pourvus pour sortir véritablement de la pauvreté

Durabilité

Au niveau communautaire, le programme a renforcé les capacités productives des populations rurales pour atteindre la sécurité alimentaire et la nutrition. Les pratiques acquises par les populations bénéficiaires pour rentabiliser les parcelles qu'elles exploitent les rendent résilientes à la faim et à la malnutrition. Les enfants sortis des plantations pour leur apprendre le type de travaux de leur âge dans les champs écoles ont déserté le projet dans la majorité des cas et de plus les comités de lutte contre les PFTE connaissent des dysfonctionnements. Toutes choses qui concourent à un inévitable insuccès. En ville, Les micro-entrepreneurs sont outillés pour maximiser leurs profits et s'évertuent à réfléchir sur un business model pour leurs TPE/MPE. Au niveau institutionnel, le Programme Conjoint a élaboré une stratégie de sortie du programme en vue de la pérennisation des acquis. Les directives proposées dans cette stratégie posent les principes de base d'une appropriation locale des résultats du programme. Elle met en place les organes de gouvernance post-programme ainsi que les rôles et responsabilités des acteurs. Les modalités de gestion transcrites ne sont pas encore détaillées pour prévenir les risques de défaillance des bénéficiaires dans le remboursement des fonds et les conflits d'intérêt potentiels qui pourraient subvenir. Le programme conjoint a démontré sa cohérence et son efficacité à travers un modèle de gouvernance et une théorie de changement qui méritent d'être documenté pour un partage d'expériences avec les autres régions de la Côte d'Ivoire pour et apporter une réponse à la pauvreté des populations.

Les recommandations sont les suivantes :

1. Renforcer les capacités du Comité Technique / Comité de suivi du Programme dans la conduite des plaidoyers auprès des partenaires locaux et les outiller pour mener à bien les missions post-programme d'une part et faciliter leur appropriation des ODD dans le contexte local d'autre part.
2. Faciliter la planification participative du programme pour renforcer le partenariat et accroître la responsabilité des parties prenantes.
3. Concevoir des dispositifs d'accueil et d'appui à la réintégration dans les familles et dans les communautés, des enfants victimes de pires formes de travail après une identification rigoureuse pour tenir compte de l'environnement et apporter des solutions durables
4. Élaborer des procédures et des outils de gestion du programme conjoint de sorte à ce que toutes les agences engagées puissent s'y référer et mettre en place une plateforme d'échanges sur les activités et les opérations pour plus de synergie d'actions dans l'appui à apporter au gouvernement
5. Instituer un cadre d'échanges et de réflexion avec les parties concernées par l'amélioration des conditions de vie des populations de San-Pedro et promouvoir le partenariat public-privé pour adresser les questions de développement durable au niveau régional.
6. Établir des partenariats avec les structures déconcentrées de l'Etat, les réseaux des OSC et les médias de proximité y compris les entreprises de téléphonie mobile pour atteindre plus de femmes, de jeunes, d'enfants et de personnes vulnérables dans la connaissance de leurs Droits et répondre à la problématique de l'enregistrement des naissances de façon continue.
7. Continuer le plaidoyer auprès des partenaires locaux dont les financements ne sont pas encore libérés à s'exécuter de sorte à réaliser les activités de reforestation qui garantissent la sauvegarde de l'environnement pour un développement durable de la région.

4- Introduction

4.1 Contexte, objectif et approche méthodologique

Le Programme Conjoint de Réduction de Pauvreté dans la Région de San-Pedro a été lancé en décembre 2014, et entré dans sa phase opérationnelle en juin 2015 avec le recrutement du Coordonnateur, le PCRSP-SP a pour objectif général de contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les communautés et les groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes de la Région de San Pedro, tout en contribuant à l'atteinte des Objectifs 1, 2, 8, et 16 des ODD. De façon spécifique, le Programme Conjoint vise à (i) créer des opportunités économiques et d'emplois pour les populations cibles à travers le développement d'activités productives génératrices de revenus et la promotion de l'entrepreneuriat local, (ii) assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition des ménages les plus pauvres, (iii) assurer l'accès des groupes vulnérables à l'information sur leurs droits et l'assistance juridique pour une meilleure intégration économique et sociale. La mise en œuvre du Programme conjoint de Réduction de la Pauvreté dans la Région de San Pedro, s'est articulée autour de deux composantes que sont le Développement de l'économie locale et la sécurité alimentaire et la nutrition.

Pour atteindre les objectifs escomptés, le Programme Conjoint s'est investi dans des interventions d'appuis directs aux groupes cibles (groupements et associations de producteurs,

femmes et jeunes) pour les accompagner dans le développement d'activités économiques et le renforcement des capacités des populations les plus vulnérables à revendiquer leurs droits.

L'évaluation du PCRSP-SP est conçue pour établir un bilan des réalisations, bonnes pratiques et enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme Conjoint. En particulier, l'accent a été mis sur les questions d'évaluation suivantes : (i) le programme a-t-il été mis en œuvre selon ce qui a été planifié ? (ii) les interventions ont-elles servi les populations cibles et dans quelle mesure ? (iii) le travail du personnel a-t-il été bien défini et bien réparti ? (iv) Les interventions ont-elles permis de résoudre tous les problèmes ? (v) Peut-on dire que les conditions de vie des populations cibles ont été améliorées suite aux interventions du programme ? (vi) Peut-on généraliser les succès du programme à d'autres groupes cibles dans d'autres zones d'intervention ? (vii) Est-il possible avec les mêmes ressources financières de produire plus de services ou des services de qualité supérieure ? (viii) Est-il possible de produire avec moins de ressources une même quantité de services de qualité identique ?

L'approche méthodologique de l'évaluation s'est assurée de la participation accrue des parties prenantes, d'une manière qui réponde à leurs besoins et spécificités. L'évaluation du programme s'est faite selon les lignes directrices de la théorie de changement conçue et validée au démarrage du programme conjoint. Ainsi, l'évaluation a apprécié la théorie de changement mise en œuvre par le programme, en tenant compte des réalités de la zone d'intervention et du profil des détenteurs de droit. Les différentes consultations et les enquêtes ont permis de collecter les données au moyen d'une matrice d'évaluation en rapport avec les questions décrites selon les critères d'évaluation. Ces données ont servi à faire une analyse de la situation, d'apprécier les résultats obtenus et d'identifier les défis nouveaux à adresser dans le futur.

4.2 Objet de l'évaluation

L'évaluation devrait permettre d'établir un bilan des réalisations, impacts, bonnes pratiques et enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme Conjoint. Il s'est agi notamment de :

1. Analyser la mise en œuvre du programme conjoint (tant sur le cadre institutionnel de coordination, de suivi et évaluation que sur les modalités d'exécution) pour en ressortir les forces, les faiblesses, les leçons apprises et les bonnes pratiques
2. Fournir une appréciation objective de la performance du programme conjoint sur la période de sa mise en œuvre sur le plan de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité ;
3. Évaluer l'impact du Programme conjoint sur la réalisation des ODD ;
5. Identifier et documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques dans les domaines d'intervention et les questions transversales telles que le Genre et le Partenariats Public-Privé.

4.3 Méthodologie d'évaluation

L'analyse du portefeuille a été triangulée par une approche des méthodes mixtes (à la fois qualitative et quantitative) qui comprend une revue documentaire et des consultations avec tous les principaux groupes de parties prenantes

Une évaluation indépendante de l'efficacité du développement qui a utilisé des groupes de discussion ainsi qu'une collecte quantitative de données avec les détenteurs de droits.

La combinaison à la fois d'outils quantitatifs et d'outils qualitatifs a permis de vérifier la robustesse de chaque outil en la confrontant à l'autre outil et d'expliquer avec les résultats qualitatifs les « zones d'ombre », i.e. ce que les résultats quantitatifs ne peuvent pas expliquer, et enfin de quantifier les résultats qualitatifs et comprendre la portée de leur représentativité.

- 1) Revue documentaire :** Un examen approfondi des documents clés du programme conjoint a été entrepris afin d'avoir une compréhension globale du contexte et des besoins

des bénéficiaires, les activités prévues par rapport aux activités mises en œuvre, les résultats prévus et les résultats documentés. Les documents du programme comprennent le document de projet, les rapports mensuels / trimestriels, les rapports annuels, et tous les autres documents qui sont directement liés aux aspects de la performance du programme. La revue documentaire a permis de faire également une analyse générale vis à vis du contexte politique et socio-économique de la CIV entre 2015 et 2017 pour identifier les événements (par exemple, des changements de politique) qui peuvent avoir soit contribué ou limité la portée et l'efficacité du programme conjoint.

- 2) **Consultation avec tous les principaux groupes de parties prenantes** : 24 entretiens (entretiens semi-structurés) avec les informateurs clés ont été effectués pour reconstruire les théories du changement qui ont servi de base au programme conjoint et aussi pour recueillir des données primaires sur la programmation, la mise en œuvre et les résultats du programme. Ces entretiens ont aussi servi également à identifier d'autres parties prenantes concernées et de valider les résultats. Les intervenants sont des membres du comité de pilotage, du Comité Technique, des représentants clés du programme, des structures déconcentrées et décentralisées de l'État, les partenaires institutionnels, d'autres organisations compétentes et les bénéficiaires. L'évaluation a veillé à ce que les informateurs clés interrogés soient effectivement représentatifs de toutes les parties prenantes du programme, y compris les organisations partenaires ou des organismes gouvernementaux qui servent directement les femmes, les enfants et les groupes marginalisés.
- 3) **Groupes de discussions** : Trois discussions de groupe avec des bénéficiaires du programme ont été réalisées pour recueillir des données primaires concernant l'efficacité du programme. Les renseignements recueillis grâce à ces groupes de discussion ont permis d'apprécier les résultats. Le consultant en charge de l'évaluation s'est assuré que les bénéficiaires participant aux groupes de discussion représentent un groupe diversifié de bénéficiaires du programme, y compris les femmes, les enfants de 15-17 ans et les groupes marginalisés.

4.4 Contraintes et limites de l'évaluation

La collecte de données a été limitée par un certain nombre de facteurs que le consultant en évaluation a essayé d'adresser autant que possible lors de la mission

Tableau 1: Réactivité face aux défis rencontrés

DEFIS RENCONTRES	STRATEGIES DE MITIGATION
1) Accessibilité réduite des certaines zones ciblées par le projet (principalement en raison de leurs accessibilité)	Le consultant a conduit des entretiens avec les travailleurs des structures d'encadrement, qui ont travaillé dans les zones qu'il n'a pas pu visiter lors de la mission. Au même temps, le consultant a fait un effort pour identifier et exploiter autant que possible les données secondaires concernant les activités menées dans les zones en question.

5- Description des interventions de développement réalisées

5.1 Description de l'intervention

Le Programme conjoint a été exécuté à travers deux composantes que sont (i) le développement de l'économie locale et (ii) la Sécurité alimentaire/nutrition.

La composante « développement de l'économie locale » vise la création d'opportunités économiques et d'emplois pour les populations cibles du Programme à travers les d'activités productives génératrices de revenus et la promotion de l'entreprenariat local.

Le PNUD, l'UNICEF et la CCI-CI, avec les structures techniques d'appui que sont l'ANADER et AFJCI à travers la clinique juridique ont renforcé les capacités de production, de transformation et/ou de commercialisation des femmes et des jeunes bénéficiaires engagés dans des activités agricoles, agropastorales, artisanales et les services. Les jeunes, les femmes et les enfants dont l'âge est compris entre 15-17 ans ont bénéficié d'un emploi direct pour certains et des revenus issus des AGR mise en place pour d'autres.

Le PNUD a facilité l'exercice d'une identification rigoureuse des besoins et des opportunités économiques liées à la création de chaîne de valeurs dans la région de San-Pedro. Les populations des différentes localités ont été informées des activités programmatiques telles que des formations professionnelles et ont mis en place des activités génératrices de revenus pour accroître les revenus et atteindre l'autonomisation. Quarante (40) groupements ont été sélectionnés avec un total de 1494 personnes dont 436 hommes (29,2%) et 1058 femmes (70,8%) pour conduire des AGR (*Source : ANADER San-Pedro*).

Certains membres ont eu droit à des cours d'alphabétisation (niveau 1 et 2). Les groupements bénéficient de l'encadrement technique et d'un suivi périodique de l'ANADER et ont eu des financements remboursables pour mettre en place un fond revolving qui permettra à d'autres groupements d'en bénéficier.

L'UNICEF avec le partenaire local, la clinique juridique a sensibilisé les populations sur la déclaration des naissances, le concubinage et le droit de l'enfant à l'éducation, les violences basées sur le genre, les mutilations génitales féminines. En outre, des sensibilisations en milieu scolaire ont été conjointement initiées avec d'autres ONG locales à l'endroit des élèves sur la répression des actes sexuels commis sur les mineurs. Des consultations ont été réalisées au profit de 2659 majeurs dont 1463 hommes (55%) et 1196 femmes (45%); 1075 mineurs dont 560 garçons (52%) et 515 filles (48%). La clinique juridique a permis à 3515 enfants d'avoir un jugement supplétif et jouir de leurs droits à l'éducation et à la santé. (*Source : Clinique Juridique de San Pedro*)

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) a contribué aux objectifs du programme conjoint par la mise en œuvre de son Projet « Initiative ». A travers son approche de sensibilisation des jeunes sur leurs capacités à créer des TPE/MPE, le profilage et leur sélection par un comité, elle a formé 321 jeunes aux techniques d'élaboration d'un Plan d'Affaire, installé 91 jeunes porteurs de projets de création ou de développement de micro entreprises en auto-emploi, créée 99 emplois et facilité le stage en entreprise de 50 jeunes.

La composante « Sécurité alimentaire et nutrition » vise à assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition des ménages.

La FAO et l'ANADER ont apporté un appui technique aux groupements et associations bénéficiaires des localités cibles pour renforcer leurs capacités de production à travers des formations adaptées aux techniques culturelles, la réhabilitation et/ou le développement de sites de production, la fourniture d'intrants (semences et petits équipements agricoles, insecticides, fertilisants, alimentation) et la formation des producteurs et ménages engagés dans la production agricole, animale et halieutique. Les interventions de la FAO sont faites dans une approche intégrée. La FAO utilise les bas-fonds pour la culture rizicole, les flans

pour les cultures maraichères et les étangs pour l'aquaculture. Le riz est produit en quantité et en qualité pour l'autoconsommation, les produits maraichers et la production piscicole permettent d'avoir des éléments nutritifs pour une alimentation saine. L'usage de moins de pesticides et la promotion des engrais organiques assurent la durabilité des interventions de la FAO et contribue au développement durable. L'ANADER a été commis de réaliser l'encadrement technique des bénéficiaires et le suivi des activités. Vingt-deux (22) associations sont bénéficiaires du programme et ont été financées dans les projets de vivriers, de transformation, de l'aquaculture et de la pêche.

Le SDG-F, le FER, le PASP, le Conseil Régional de San Pedro, le PNUD, la FAO, l'UNICEF ont conjugué leurs efforts financiers pour mener les activités du Programme Conjoint. La Communauté Portuaire de San Pedro composée des entreprises, administrations ou organismes dont les activités sont liées au développement du port et la CCI-CI se sont engagées dans un partenariat public-privé à soutenir les actions de lutte contre la pauvreté des populations à San Pedro. Les contributions des PTF se répartissent comme suit :

Tableau 2: Contribution Financières des PTF

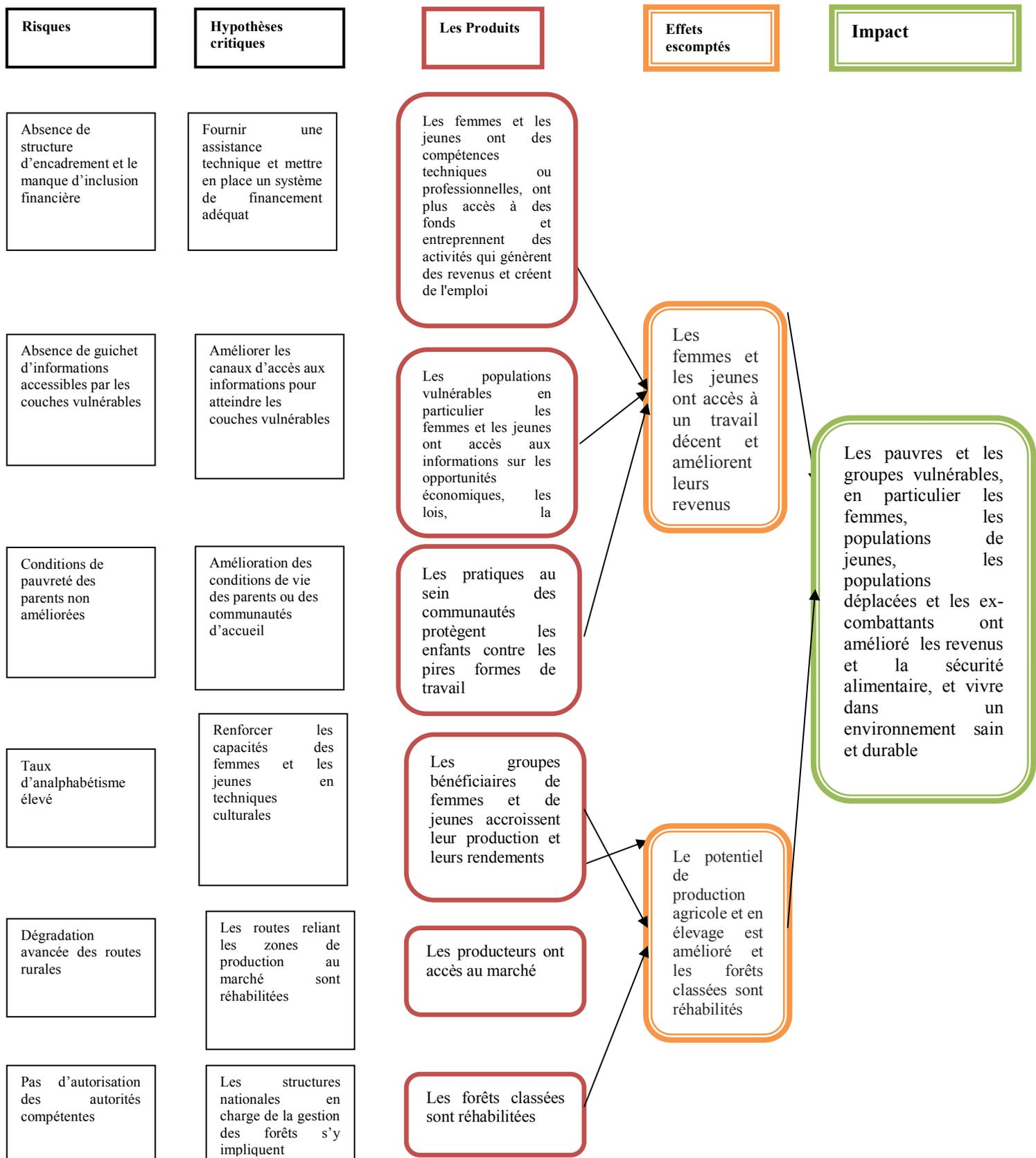
PTF	Contribution Financière des PTF en \$US	%
Espagne (SDG-F)	1 500 000	48,41%
PNUD	200 000	6,45%
UNICEF	200 000	6,45%
FAO	60 000	1,94%
Conseil Régional de SP	50 233	1,62%
CCI-CI	88 155	2,85%
FER	1 000 000	32,27%
Total	3 098 388	100,00%

Les contributions du PASP et de la Communauté Portuaire de San Pedro seront libérées avant la clôture du Programme Conjoint (*Selon les responsables rencontrés lors des entretiens*).

5.2 Analyse de la théorie de changement du Programme Conjoint.

La Théorie de Changement du programme conjoint de réduction de la pauvreté dans la région de San-Pedro explique comment les activités étaient censées produire un ensemble de résultats pour contribuer à la réalisation de l'impact prévu. Elle a été élaborée pour accompagner les interventions dont les objectifs et les activités ont été identifiées et planifiées en détail à l'avance, mais surtout adaptée à l'évolution du programme en fonction des questions émergentes et des décisions prises par les partenaires et le Comité de Pilotage. La Théorie de Changement (TdC) comprend la chaîne de résultats et tient compte des hypothèses critiques pour obtenir les produits et les changements souhaités. Elle est en adéquation avec les spécificités socio-culturels et économiques de la région de San-Pedro. Le schéma suivant en est l'illustration.

Description schématique de la théorie de changement du PCRP-SP



6- Constatations et niveaux d'analyse

A l'issue de la collecte des données qualitatives et quantitatives à travers les consultations des parties prenantes, des groupes de discussions, de la revue documentaire et des visites de terrains, il ressort les constatations suivantes selon les critères et questions de l'évaluation. Les constats formulés sont les réponses aux questions de l'évaluation.

6.1 Pertinence

Questions

P1 : Comment le Programme Conjoint a-t-il contribué à résoudre les besoins et les problèmes identifiés dans la phase de conception, en particulier en ce qui concerne la situation de référence ?
P2 : Dans quelle mesure, le Programme Conjoint a-t-il été aligné sur les stratégies nationales de développement et l'UNDAF ?
P3 : Dans quelle mesure, la programmation conjointe était-elle la meilleure option pour répondre aux défis de développement décrits dans le document du Programme ?
P4 : Dans quelle mesure, les objectifs du Programme Conjoint sont-ils toujours valables dans le contexte des objectifs nationaux et celui des ODD ?
P5 : Dans quelle mesure, les partenaires d'exécution qui ont participé au Programme Conjoint ont-ils apporté une valeur ajoutée pour résoudre les défis de développement énoncés dans le document du Programme ?

Constat 1 : Le Programme Conjoint de Réduction de la Pauvreté a combiné les expertises des partenaires techniques nationaux avec celles des agences du SNU pour contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois décents dans la région de San Pedro.

De l'analyse des documents transmis par l'équipe de coordination du programme conjoint et des consultations menées avec les points focaux des structures impliquées, il ressort que :

1. **L'ANADER** a contribué à l'amélioration des conditions de vie du monde rural par la professionnalisation des exploitants et des organisations professionnelles agricoles en concevant et en mettant en œuvre des outils et approches appropriés, des protocoles adaptés pour assurer un développement durable et maîtrisé des communautés de la région de San Pedro. C'est le partenaire technique opérationnel en charge du suivi des activités initiées dans le programme conjoint en conformité avec ses missions.
2. La **Chambre de Commerce et d'Industrie** de Côte d'Ivoire est l'organisme chargé d'assurer la formation des entrepreneurs et d'apporter un appui aux entreprises. Dans le cadre du Programme Conjoint de Réduction de la Pauvreté dans la région de San-Pedro, elle a initié depuis en octobre 2015, un programme d'Appui à l'Insertion Professionnelle et la Promotion de l'Entrepreneuriat Jeune dans la région de San-Pedro. La CCI-CI a l'expertise des outils de gestion pour la viabilité des TPE/MPE.
3. **L'AFJCI** à travers la Clinique Juridique de San Pedro a adressé les questions d'accès aux Droits Humains. Les femmes, les jeunes, les enfants ont bénéficié d'assistance juridique et ont pu jouir de leurs droits fondamentaux. La Clinique juridique est le conseiller du programme pour les questions juridiques.

4. **Les Directions Régionales** du plan, de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de la Solidarité de la Famille de la Femme et de l'Enfant, de l'Environnement, du Travail, des Eaux et Forêts sont impliquées dans les activités de coordination du programme à travers leurs contributions et orientations pour ce qui concerne leur domaine d'intervention lors des réunions du Comité Technique.
5. **Les agences du SNU** que sont le PNUD, la FAO et l'UNICEF ont apporté leur appui au gouvernement à travers le programme conjoint et ont agi selon leurs mandats comparatifs dans les localités cibles.
6. Le programme a initié une étude pour avoir les données de la situation de référence sur le niveau de pauvreté des populations de la région de San Pedro et sur les opportunités économiques. Cette étude a servi de base pour la formulation des indicateurs de résultats du programme et aussi pour choisir les sites d'intervention.

Constat 2 : Le Programme Conjoint de Réduction de la Pauvreté de la région de San Pedro est en adéquation avec les stratégies nationales et l'UNDAF 2013-2015

7. Le Plan National de Développement Côte d'Ivoire couvrant la période 2012-2015 visait entre autres les résultats suivants : « La création de richesses nationales est accrue, soutenue et ses fruits sont repartis dans l'équité » ; « Les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité ». (*Source : PND 2012-2015*)
8. Les priorités stratégiques de L'UNDAF 2013-2015 étaient libellés ainsi: « D'ici à 2015, les Institutions nationales et locales, la société civile, le secteur privé et les communautés exercent une meilleure gouvernance politique, administrative, économique et sécuritaire », « D'ici à 2015, les populations et les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes déplacées, les ex-combattants ont des revenus et une sécurité alimentaire améliorés, et vivent dans un environnement sain et durable », « D'ici à 2015, les populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants bénéficient de façon équitable des services sociaux de base de qualité et de protection sociale (éducation, santé, VIH/SIDA, actions sociales, assainissement et eau potable) ». (*Source : Document UNDAF 2013-2015*)
9. Or, Le PCRSP-SP a pour but de contribuer à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les communautés, notamment chez les jeunes et les femmes. De façon spécifique, à travers : « la création d'opportunités économiques et d'emplois par le développement d'activités productives génératrices de revenus et la promotion de l'entreprenariat local », « l'atteinte de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition des ménages les plus pauvres » et « l'accès des groupes vulnérables à l'information sur leurs droits et l'assistance juridique pour une meilleure intégration économique et sociale ». (*Source : document du PCRSP-SP*)

Constat 3 : La Programme Conjointe a permis de combiner les compétences des structures nationales, des services décentralisés et déconcentrés de l'État avec celles des agences du système des Nations Unies pour créer une dynamique d'ensemble en vue d'adresser la problématique du développement de l'économie locale et la sécurité alimentaire dans la région de San Pedro.

10. Le programme conjoint a mis en place un Comité Technique comprenant les DR des ministères techniques liés aux objectifs du programme et d'autres acteurs importants. La Présidence du Comité Technique est assurée par la Direction Régionale du Plan et

du Développement qui fédère toutes les compétences techniques des autres Directions Régionales pour une planification stratégique et opérationnelle du programme (cf. *Arrêté Préfectoral N°11/R. SP/P. SP/SGII du 27 mars 2015*)

11. Les structures techniques et opérationnelles (ANADER, Clinique Juridique, CCI-CI, AGEROUTE) ont apporté des appuis techniques aux groupements de femmes, de jeunes, et d'enfants selon les axes d'intervention du programme. Ainsi, l'ANADER a encadré les organisations coopératives et associatives dans les domaines agricoles, d'élevage et la pêche. La clinique juridique de San Pedro a été au cœur des problèmes d'accès à l'information sur les droits humains. Elle a sensibilisé les acteurs sur ses missions et mener des activités de proximité avec les populations pour contribuer aux respects de leurs droits (État civil, droit à l'éducation, lutte contre les abus sexuels, VBG, etc.). La CCI-CI a l'expertise des outils de bonne gestion (rédaction de plan d'affaire, gestion financière et comptable, stratégie commerciale, gestion du crédit, etc.) pour conduire les entrepreneurs qu'elle encadre à la viabilité de leur TPE/MPE. L'AGEROUTE avec le financement du FER a désenclavé les localités par le reprofilage lourd des routes et a permis aux populations de réaliser des échanges commerciaux avec les localités environnantes et d'avoir accès aux services sociaux de base.
12. Le SNU à travers le PNUD, l'UNICEF et la FAO ont renforcé les capacités des groupements mais aussi celles des structures déconcentrées et décentralisées pour leur permettre de conduire au mieux les activités du programme selon des normes et obtenir des résultats probants pour le bien-être des populations et des communautés.

Constat 4 : Le Programme Conjoint de réduction de la Pauvreté dans la Région de San Pedro a contribué aux ODD et plus spécifiquement à lutter contre la pauvreté, à améliorer la nutrition, à atteindre la sécurité alimentaire, à créer des emplois décents et à lutter contre les inégalités dans les communautés.

13. Dans la région de San Pedro, les sous-préfectures de **San Pedro, Dogba et Gabiadji** représentent elles seules 58,4% de la population de toute la région. La population de 14-64 ans constitue 58,9% dont 76,1% dans le département de San Pedro et 23,9% à Tabou. Dans la région de San Pedro, plus d'une personne sur trois (35,4%) vit en dessous du seuil de pauvreté, les femmes et le milieu rural sont les plus touchées. Près de deux ménages sur trois (65,1%) sont propriétaires de leur logement et la majorité des logements (57,9%) est faite de matériau traditionnel. Le secteur de l'agriculture occupe 42,5% de la main d'œuvre et l'emploi informel représente 93,5% des emplois. Dans la région de San Pedro, 64,9% de la population de 24-64 ans n'a jamais été scolarisé et 71,2% de la population ont été déclaré à l'état civil ou ont un extrait d'acte de naissance.
14. Au regard de ces données issues de l'étude ex ante menée, au moins 78% des interventions ont été réalisées dans les localités des sous-préfectures de **San Pedro, Dogba et Gabiadji** (cf. *Base de données des groupements en annexe*). Le programme a atteint plus de 60.000 bénéficiaires et améliorer l'autosuffisance de 1789 personnes dont 61,43% de femmes. Le Programme Conjoint a facilité la mise en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous.

15. Les populations bénéficiaires, les plus vulnérables, en particulier les femmes y compris les nourrissons, ont accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante sur l'année.
16. Le Programme conjoint a fait la promotion d'une politique axée sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et qui stimule la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en facilitant leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
17. Le taux de scolarisation dans la tranche d'âge de 5-17 ans est de 63,1% dans la région de San Pedro. Il est identique à la moyenne nationale au cours de l'année scolaire 2014/2015. Il existe un écart de 4 points entre les taux de scolarisation des filles et des garçons. Par contre le taux d'abandon scolaire y est plus élevé (5,0%) que la moyenne nationale (1,98%). (*Rapport d'étude sur la situation de référence du programme conjoint*). Le programme a promu l'état de droit dans l'ordre interne en garantissant à tous un égal accès à la justice en permettant aux enfants d'avoir des jugements supplétifs, aux femmes d'avoir accès à la terre et à l'héritage, aux accidentés de travail de jouir de leurs droits et aux micro-entrepreneurs d'avoir des documents administratifs requis pour la gouvernance de leurs entreprises.

Constat 5 : Les différents partenaires d'exécution ont adapté leurs stratégies d'intervention aux populations cibles et selon leurs mandats comparatifs

A la suite des consultations et de l'exploitation des documents transmis, on remarque que les partenaires d'exécution ont conçu et mis en œuvre des modèles selon les activités qui leurs ont été confiées. Il ressort que :

18. Le PNUD a appuyé 19 groupements dans diverses activités (agriculture, transformation de produits, services) en renforçant leurs capacités opérationnelles et techniques. Des financements ont été accordés aux groupements pour l'installation de leur activité selon un mécanisme qui tient compte du risque de détours d'objet. Les fonds ont été mis à la disposition des bénéficiaires de façon successive, intégrant un processus de gestion financière qui vise à justifier les premiers fonds reçus avant de recevoir les tranches suivantes. Les différents investissements liés à ces financements ont été acquis par les bénéficiaires.
19. L'UNICEF vise l'amélioration des conditions de vie des enfants et des femmes, en veillant au respect et à l'application de leurs droits avec une attention particulière aux groupes vulnérables. L'UNICEF a réalisé les activités de son portefeuille avec la clinique juridique de San Pedro pour sensibiliser les parents et les enfants sur les pires formes de travail des enfants afin de les sortir des plantations cacaoyères, leur procurer des jugements supplétifs et les insérer au moyen d'activités agricoles liées à leur âge. L'approche communautaire a été utilisée pour réaliser les activités prévues par le programme. A la suite d'un profilage consécutif aux actions de sensibilisation de masse, d'une identification de besoins avec les enfants âgés entre 15-17 ans, des alternatives ont été proposées aux enfants pour leur insertion économique.
20. La FAO avec son expertise avérée sur les thématiques de sécurité alimentaire et de nutrition a renforcé les capacités techniques des structures d'encadrement d'une part et des membres des groupements d'autre part sur les techniques culturelles pouvant

contribuer à la pratique d'une agriculture intensive. Son approche intégrée et durable permet de produire en quantité et en qualité pour la consommation et aussi pour la vente. L'utilisation de moins de pesticides au profit des engrais organiques contribuent au développement durable.

6.2 Efficacité

Questions

E1 : Dans quelle mesure, le Programme Conjoint a-t-il atteint les résultats décrits dans le document du Programme ?
E2 : Quelles sont les bonnes pratiques, les réussites, les leçons apprises et les expériences reproductibles identifiées ? Décrivez-les et documentez-les.
E3 : Dans quelle mesure, le Programme Conjoint a-t-il contribué à accroître le dialogue et / ou l'engagement des parties prenantes / citoyens sur les questions et les politiques de développement ?
E4 : Dans quelle mesure les actions d'accompagnement vers la création d'emploi ont-elles débouché sur un plus grand nombre de jeunes ou de femmes à l'emploi ou à la formation qualifiante ?
E5 : Dans quelle mesure les actions d'accompagnement vers l'amélioration de la sécurité alimentaire et la nutrition ont-elles débouché sur des productions agricoles plus importantes et la réduction de la malnutrition ?
E6 : Les mécanismes et stratégies de communication autour du PCRП étaient-ils efficaces pour assurer la visibilité des actions réalisées ?

Constat 6 : Le programme conjoint a atteint des résultats probants à l'issue des interventions, toutefois certains acquis méritent d'être consolidés.

Les résultats décrits dans le rapport 2017 du programme ont été confrontés aux avis et perceptions des acteurs lors des consultations et des groupes de discussion pour en faire une analyse.

Résultat attendu 1 : L'accès à un emploi pour les femmes et les jeunes est amélioré et leur revenu s'est accru.

21. Le programme a facilité la création de 916 emplois dont 494 sont des femmes, soit 54% dans les secteurs agricoles, piscicole, et de transformation et 800 emplois ont été maintenus. Les financements reçus par les groupements et les entrepreneurs ont amélioré leurs capacités de production et progressé leurs chiffres d'affaires.
22. Les entrepreneurs formés et financés par le programme ont employé des jeunes pour répondre efficacement à la demande des clients. Ainsi, 91 jeunes entrepreneurs dont 54% de femmes ont, été financés et installés dans la région de San Pedro pour mener des activités commerciales dans les domaines de l'élevage, la commercialisation de produits divers, les services, la transformation. Plus de 187 emplois ont été générés par la création de ces TPE/MPE.
23. Cinquante-deux (52) jeunes dont vingt (20) femmes ont effectué un stage en entreprise pendant une durée de trois (3) mois. Trois d'entre eux sont embauchés dans les entreprises.
24. 3734 personnes ont été sensibilisées sur l'accès à l'information, l'importance et les modes de saisine de la justice.

Résultat attendu 2 : Le potentiel de production agricole et de l'élevage des ménages les plus pauvres a augmenté et les forêts classées ont été réhabilitées

A l'issue des consultations avec les partenaires d'exécution, des groupes de discussion et les observations faites lors des visites de terrain, on retient que les modèles traduits dans les stratégies d'intervention ont permis de générer des résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

25. Le Programme Conjoint a appuyé plusieurs initiatives visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à travers la réalisation de vingt (20) projets dans les domaines de production vivrière, de transformation, d'élevage et d'aquaculture. Avant le programme, les populations avaient abandonné la culture du riz car ne la trouvaient pas rentable. Avec l'appui du programme, les capacités des producteurs et des structures d'encadrement ont été renforcées à l'étranger, précisément au Benin pour les techniques culturales et produire en quantité et en qualité. Une superficie cumulée de 60 ha de bas-fonds aménagés et mis en valeur avec des semences améliorées, d'engrais organiques et d'équipements. Les récoltes de riz (Wita 9¹) se font 3 fois dans l'année au mois 6 tonnes de riz paddy à l'hectare, contrairement à 1,5 tonne qu'ils produisaient auparavant. Les champs de manioc (variété améliorée) produisent désormais 25-30 T/Ha contrairement aux 5T/Ha de production avec le manioc traditionnel.
26. La mise en place de 3 unités de transformation, de produits agricoles permet de transformer les tubercules de manioc et décortiquer le riz paddy pour une autosuffisance alimentaire.
27. Les fermes d'élevage (poulets de chair, lapin et poissons) installées augmentent la production animale, ce qui augmente les revenus des 68 femmes promotrices.
28. L'enclavement des zones de production ne permettait pas aux populations d'être accessibles et ouvertes sur les villes et vendre leurs produits. Le programme a construit la route entre Heke 19 et Benjaminkro et celle du périmètre rizicole de Touredougou respectivement dans les sous-préfectures de Grand-Bereby et de Gabiadji, pour le grand soulagement des populations. Elles ont accès au marché, et aux services sociaux de base.
29. Le reprofilage lourd de l'axe Heke 19 – Benjaminkro profite aussi aux populations habitant dans les villages et campements situés après Benjaminkro. Elles se sont réjouies de cet ouvrage qui est pour elles, est porteur d'espoir en un lendemain meilleur.
30. 3515 enfants ont eu un jugement supplétif et jouissent de leurs droits à l'éducation et à la santé (*Rapport bilan de la clinique juridique de San Pedro*).
31. Pour assurer la veille au niveau communautaire, 54 comités de lutte contre les pires formes de travail des enfants sont installés dans les villages. Ces comités assurent le suivi des projets d'insertion mis en place pour les enfants sortis des plantations et sensibilisent les communautés sur les PFTE.
32. La surface de forêt prévue pour être réhabilitée n'a pas été faite.

¹ Variété de riz qui produit 6-9 tonnes /Ha

En somme, le tableau suivant récapitule l'atteinte des résultats selon les valeurs cibles :

Produits escomptés	Indicateurs prévus	Valeur obtenue	cible	Observations
<u>Produit.1.1 :</u> Les femmes et les jeunes ayant des compétences techniques et professionnelles, ont davantage accès à des financements et entreprennent des activités génératrices de revenus	<ul style="list-style-type: none"> • 150 nouveaux emplois créés • 400 emplois préservés 	<ul style="list-style-type: none"> • 591 emplois créés • 1391 emplois ont été maintenus. 		Résultat au-delà des prévisions
<u>Produit 1.2:</u> Les populations vulnérables en particulier les femmes et les jeunes sont davantage autonomes et disposent d'informations sur les opportunités, les lois, la réglementation et le droit pour le développement d'activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • 3000 personnes disposent de documents administratifs et légaux formalisant leurs travail et activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • 4466 ont obtenu des documents administratifs 		Valeur cible dépassée
	<ul style="list-style-type: none"> • 2500 mineurs, de jeunes et de femmes sont enregistrés à l'état civil 	<ul style="list-style-type: none"> • 3515 jugements supplétifs délivrés 		Valeur cible dépassée
<u>Produit 1.3:</u> Les pratiques adoptées dans les communautés et les zones cibles dans le cadre du travail des enfants les protègent du travail et de l'abus	<ul style="list-style-type: none"> • 5000 personnes sont atteintes par les campagnes et activités de sensibilisation et de communications sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 217 personnes atteintes 		Valeur cible dépassée
	<ul style="list-style-type: none"> • 250 mineurs victimes à risque des pires formes de travail des 	<ul style="list-style-type: none"> • 295 enfants ont été retiré des plantations 		Valeur cible dépassée

	enfants ont accès à des solutions alternatives		
<u>Produit 2.1</u> Les groupes de femmes et les jeunes ont accru leurs productions et leurs récoltes	<ul style="list-style-type: none"> La production (riz, manioc...) des bénéficiaires a augmenté de 60%. 	<ul style="list-style-type: none"> De 1,5T/Ha de riz, on a 6T/Ha, Soit 400% d'augmentation De 5T/Ha de manioc, on a au moins 25T/Ha, Soit 500% d'augmentation 	Valeur cible dépassée
	<ul style="list-style-type: none"> 505 producteurs ont amélioré leur productivité 	<ul style="list-style-type: none"> 916 	Valeur cible dépassée
<u>Produit 2.2 :</u> Les producteurs ont un meilleur accès au marché	<ul style="list-style-type: none"> 30 femmes au moins ont amélioré la qualité des produits mis sur le marché à travers une première transformation 	<ul style="list-style-type: none"> 68 femmes 	Valeur cible dépassée
	<ul style="list-style-type: none"> 23 kms de pistes réhabilités 	<ul style="list-style-type: none"> 25 km 	Cible atteinte
	<ul style="list-style-type: none"> 50 Ha de forêt réhabilités 	<ul style="list-style-type: none"> 0 Ha 	Cible non atteinte

Constat 7 : Le Programme conjoint a développé plusieurs modèles à travers les mécanismes mis en place pour délivrer les résultats. Ces modèles intègrent de bonnes pratiques, mais aussi des erreurs bénéfiques pour des interventions futures.

Les stratégies d'intervention dans la réalisation des activités par les partenaires d'exécution expliquée lors du travail de terrain consultatif a permis de noter les bonnes pratiques suivantes :

33. Le programme a réalisé une étude sur le profil pauvreté, la sociométrie ²de la région de San Pedro, et identifier les opportunités économiques de la région y compris les acteurs clés. Cette étude a orienté les actions du programme dans la sélection des localités, des sites de projets et des groupements de personnes pour adresser les problématiques visés dans le programme.
34. Le programme conjoint a développé selon une approche participative et inclusive une stratégie de sortie afin d'assurer la pérennisation des acquis du programme en responsabilisant les acteurs locaux.
35. Avant le démarrage des activités du projet dans les localités identifiées, un diagnostic rigoureux a été réalisé de façon participative avec les communautés. Cet exercice s'est étendu sur 4 à 5 jours et a permis d'identifier les besoins des communautés dans leur globalité avant de présenter les activités du projet. Cette démarche participative et inclusive a eu pour effet de capter l'adhésion des communautés au programme et à faciliter la mise en œuvre des activités de sensibilisation, d'information et de sélection des AGR.
36. Dans les villages, les comités de lutte contre les pires formes de travail des enfants composés des différents groupes ethniques présents fonctionnent mieux que les comités non inclusifs
37. La sécurité alimentaire et la nutrition reposent sur un processus intégré. Par exemple sur un site où on peut faire du riz, on utilise les bas-fonds pour la culture rizicole et les flans pour les cultures maraichères et la pisciculture. Le riz est produit en quantité suffisante avec des semences améliorées. Les produits maraichers et les poissons issus de la pêche servent à garantir la qualité de l'alimentation car incluant des éléments nutritifs.
38. Le programme conjoint de réduction de la pauvreté dans la région de San Pedro compte dans son mécanisme de gestion et de suivi, un Comité Technique qui approuve les projets soumis par l'unité de Coordination, veille à la mise en œuvre des Plans de travail et à l'exécution des projets. Il fait le suivi de l'état d'avancement des activités du programme conjoint. Le Comité Technique du PCRSP-SP a une identité administrative de par l'arrêté préfectoral qui le crée. Cette pratique confère au comité technique une viabilité institutionnelle et n'est pas soumis à la volonté d'un élu ou d'un changement d'acteur représentant une structure ou une organisation. Le dynamisme dont fait preuve ce comité est lié à ses animateurs qui ont compris leur devoir vis-à-vis des populations de la région. Ils sont engagés à jouer pleinement leur rôle dans développement de la région, chacun pour ce qui le concerne.
39. L'adhésion de la communauté portuaire de San-Pedro dans un partenariat public-privé telle que souhaité par le PASP constitue un acte significatif et un atout essentiel pour l'appropriation locale et la consolidation des acquis du programme.
40. Le Programme Conjoint a renforcé les capacités des partenaires d'implémentation (Clinique juridique, Organisation Professionnelle Agricole) à travers des voyages d'études sous régionaux et internationaux (Benin, Espagne) en vue de leur permettre de réaliser au mieux leurs missions.

Les expériences reproductibles dans d'autres régions ou au plan national sont :

²La sociométrie est « la science de mesurer l'état économique et social des peuples (afin de relever les erreurs commises en sociologie ou en économie politique), tenter des prévisions... et mettre en lumière l'enchaînement réciproque et l'étroite solidarité des phénomènes de l'ordre économique et moral... »

41. Susciter la prise de conscience des acteurs de développement au plan local sur leur rôle dans l'amélioration des conditions de vie des communautés et la notion de « vivre-ensemble ».
42. L'appropriation de la problématique du développement par les acteurs locaux dans une approche de partenariat public-privé constitue le socle de conception, de réalisation et de pérennisation d'un programme de réduction de la pauvreté.
43. La réalisation d'études sur le profil pauvreté des populations ainsi que sur les opportunités économiques d'une région constituent un document d'orientation des actions de lutte contre la pauvreté et des inégalités.

Les leçons apprises sont construites à partir des erreurs faites ou de d'autres options à explorer dans la mise en œuvre des activités similaires.

44. Les partenaires d'exécution n'ont pas toujours eu recours à l'expertise des uns et des autres dans la conduite des activités. L'insuffisance de synergie d'actions entre les partenaires d'exécution a entraîné ou pourrait engendrer des risques liés à la capitalisation des acquis du programme. Comme exemple, le PNUD a appuyé des groupements dans la mise en œuvre d'activités agricoles ou avicoles. Ces groupements n'ont pas toujours bénéficié de l'expertise de la FAO, ni de l'ANADER. Ces activités ont donc souffert du manque de capacité des promoteurs à conduire ces micro-projets. La viabilité des AGR en question est donc incertaine et par voie de conséquence le risque de non remboursement des financements est élevé. D'un autre côté, le mécanisme de financement/remboursement des fonds mis en place par la FAO présente des insuffisances. Les financements sont faits en nature et en numéraire. Les fonds sont virés sur les comptes des groupements ouverts dans un établissement financier ou une institution de microfinance. Les bénéficiaires des fonds sont appelés à effectuer les remboursements sur leurs comptes et financer les AGR de leurs membres avec les fonds qu'ils s'auto-remboursent. Comment suivre les remboursements effectués quand la FAO ne peut pas avoir accès aux informations financières des comptes des bénéficiaires. Si le programme avait permis de créer une plateforme d'échanges entre les partenaires d'exécution, ce genre de question serait réglée, car la CCI détient une expertise en gestion des PME/TPE et gestion de crédit bancaire qu'elle aurait pu partager.
45. Les partenaires d'exécution ont réalisé des travaux par le biais de prestataires (entreprises privées ou ONG) selon un processus compétitif conformément aux procédures qui régissent la passation de marché. Certains travaux ont connu des difficultés, des retards, des malfaçons. Le suivi de ces marchés par le Comité Technique n'a pas été efficace.
46. Le Comité Technique du PCRSP a effectué deux missions de suivi de la mise en œuvre des activités du programme en 2015 et en 2017. L'équipe de mission était composée de 10 à 15 membres du comité technique. Le nombre de personnes pris en charge par le programme pour réaliser ces missions de suivi était tel que, le programme n'a pas pu systématiser cette activité plus qu'importante pour l'atteinte des résultats. La composition de l'équipe de mission de suivi aurait pu tenir compte des expertises des membres en rapport avec les activités devant faire l'objet de suivi, de sorte à optimiser les ressources et réaliser au moins 4 missions dans l'année. L'équipe désignée rendrait compte de ses conclusions aux réunions trimestrielles du comité de Pilotage et des mesures correctives seraient prises.

47. Les différents partenaires d'exécution ont travaillé chacun selon ses procédures de gestion et ses mécanismes de financement. Chaque entité a affecté les ressources dont elle disposait selon ses choix programmatiques. Le programme conjoint n'a pas mis en place un manuel d'opérations qui harmoniserait les procédures et les mécanismes de financement des activités. Les groupements ont bénéficié des fonds selon des mécanismes différents. Il s'en suit que les fonds seront recouverts selon une procédure qui tiennent compte des engagements contractuels contenus dans les différentes lettres d'accord. Or un système de financement harmonisé du programme permettrait de mettre en place des mesures coercitives adaptées pour faciliter le recouvrement des fonds. De même chaque agence du SNU a contracté avec l'ANADER alors que dans un souci de mutualisation et d'économie des ressources financières, un seul contrat du PCRSP aurait pu être signé.

Constat 8 : Le Programme Conjoint a créé une cohésion entre les parties prenantes, mais surtout impliqué les communautés dans une approche participative et inclusive pour adresser les questions de développement.

48. Le comité technique du PCRSP-SP compte 24 membres dont 12 sont issus des Directions Régionales (DR) des ministères techniques, 5 issus des partenaires financiers locaux (PFL), 5 du SNU et 2 membres de la Société Civile.

Tableau 3: Structures composant le CT du Programme Conjoint

Structures	Nombre
DR	12
OSC	2
PFL	5
SNU	5
Total général	24

Malgré le fait que certaines contributions financières liées aux engagements pris ne soient pas effectives, le comité a fonctionné en bonne intelligence avec tous ses membres tout en continuant le plaidoyer auprès des structures et organisations défaillantes.

49. Le programme conjoint a rapproché les populations des collectivités et du PASP. Selon un témoignage recueilli lors des consultations, les propriétaires terriens de la région de San Pedro estimaient en 2008 qu'ils n'avaient pas eu de contrepartie de la cession de leurs terres pour la construction du port. Des manifestations de jeunes avaient même empêcher certains cadres d'avoir accès à leurs bureaux. Mais depuis la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté, les manifestations ont cessé et les populations sont impliquées dans la vie de la région à travers un cadre de dialogue permanent et présidé par le préfet de Région.

50. Le programme conjoint a permis de booster l'engouement et le dévouement des partenaires au niveau local. Grace aux acquis du programme, la communauté portuaire de San Pedro, gérant du bassin de potentialités de la région est en relation avec le Conseil Régional pour réaliser des voies économiques afin de faciliter l'évacuation des produits. Des études diagnostiques sont en cours pour aboutir à une cartographie des voies à réhabiliter.

Constat 9 : Les partenaires techniques ont accompagné les jeunes et les femmes vers la création d'emploi selon un modèle d'apprentissage et d'insertion adapté aux besoins de la plupart des bénéficiaires

51. Le programme a facilité la création de 916 emplois dont 494 femmes, soit 54 % dans les activités de transformation, d'agriculture et d'aquaculture.
52. Les 91 micro-entrepreneurs ont pu générer 185 emplois avec l'augmentation de leur activité. Ces emplois créés sont pourvus par des jeunes avec plus de 50% des femmes. (Source : rapport du programme)

Constat 10 : Le programme conjoint a renforcé les capacités des groupements de bénéficiaires dans les techniques agricoles, d'élevage, de la pêche et les populations ont atteint la sécurité alimentaire avec une amélioration de la nutrition dans les zones cibles.

53. Le Programme a renforcé les capacités des producteurs et des structures d'encadrement à Songhaï au Bénin pour améliorer les techniques culturales et atteindre les cultures intensives. L'approche intégrée a permis d'exploiter les bas-fonds pour produire le riz avec des semences améliorées, et les flans pour cultiver les produits maraichers et pratiquer l'aquaculture.
54. Dans la Sous-préfecture de Gabiadjì, les activités menées avec les populations sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4: Système intégré pour atteindre la sécurité alimentaire et la nutrition

Structure	Secteurs d'activités	Localités
La Fontaine	Unité de transformation (broyeuse multifonctions) produits agricoles manioc	Touih
Association des riziculteurs de Touredougou (ART)	Renforcement des capacités de production de l'association des riziculteurs de Touredougou (ART)	Touredougou
Association Agricole Entente de Touredougou (2AET)	Production de cultures maraichères	Touredougou
Gbandegoh	Production de 2 ha de manioc	Blahou
Ebo Ekou	Production de 2 ha de manioc et 2 ha de piment	Do Sakassou
ASSOCIATION AKLOMIANBLA	Production de 1 ha de manioc et 0,5 ha de piment	Boignikro
GNONSOA NA PEU	Elevage de Porcs	Gabiadjì
Groupement d'enfants victimes et à risques des PFTE	Culture du manioc et aviculture traditionnelle	Blahou

Il a été mis en place : 1) des champs rizicoles avec des semences améliorées qui produisent 6-9 tonnes à l'hectare, 2) des champs de manioc avec des boutures de type

« BoCou1³ », qui produisent 25-30 tonnes à l'hectare, 3) des cultures maraichères pour améliorer la qualité de l'alimentation, 3) des porcs et du miel, 4) une unité de transformation pour le manioc en ses produits dérivés destinés aussi bien aux enfants et qu'aux adultes. Ces différents produits contiennent des éléments nutritifs et leur cycle de production intègrent moins de pesticides et plus d'engrais organiques.

Constat 11 : Les mécanismes et stratégies de communication ont assuré la visibilité des actions réalisées à travers des productions audiovisuelles et des couvertures médiatiques des activités du programme, toutefois la visibilité des partenaires était insuffisante.

A l'issue de consultations faites auprès des partenaires d'exécution et d'autres parties prenantes du programme, il est à noter que :

55. Les populations ont été sensibilisées sur les activités et les objectifs du programme au cours de plusieurs séances d'information et de sensibilisation dans les différentes localités cibles. Les populations visitées lors de la mission de terrain et les groupes de discussion animées ont conclu à l'effectivité des séances de sensibilisation. Ces séances de sensibilisations ont permis de répertorier les bénéficiaires pour mener à bien les différentes activités du programme
56. Les cérémonies de lancement, les réunions du comité de pilotage, de l'unité de coordination du programme, le lancement des travaux de réhabilitation des routes, etc. ont eu un écho à travers la presse.
57. Le programme conjoint a produit et diffusé un publi-reportage sur les activités et les résultats clés obtenus après la période de mise en œuvre (<https://youtu.be/iLBvLW9xY4s>)

6.3 Efficience

Questions

e1 : Dans quelle mesure, le modèle de gestion du programme conjoint (Comité de pilotage, Comité technique, coordonnateur du programme conjoint, Agences du SNU et structures intervenantes, affectation des ressources et gestion financière propres à chaque entité...) est-il efficace par rapport aux résultats de développement atteints ?
e2 : Dans quelle mesure, les résultats du Programme Conjoint étaient-ils synergiques et cohérents par rapport aux interventions individuelles dans l'obtention de meilleurs résultats ? Quels sont les gains / pertes d'efficacité en conséquence ?
e3 : Quels types de méthodes de travail, d'instruments financiers, de pratiques commerciales ont été utilisés par les partenaires de réalisation pour améliorer l'efficacité ?
e4 : A quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) la coordination du Programme Conjoint a-t-elle été confrontés et dans quelle mesure ceux-ci ont affectés l'efficacité du Programme ?

³ C'est une variété de manioc découverte par deux chercheurs nommés Boni et Coulibaly. La variété porte les premières syllabes de leurs noms.

Constat 12 : Le modèle de gestion du programme conjoint a montré son efficacité et est un exemple de succès, toutefois les mécanismes de gestion financière méritent d'être revus dans un souci d'harmonisation des procédures

58. **Le Comité de Pilotage** étant l'organe d'orientation politique et stratégique a servi de cadre de dialogue entre le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, les autres parties prenantes et le Système des Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme Conjoint. Au cours de ses réunions périodiques (2 fois/an), il a veillé à l'alignement des objectifs sur les priorités régionales et nationales en matière de développement, à ajuster et corriger les orientations. Le Comité de pilotage a examiné et approuvé les Plans annuels de Travail à l'issue de ces travaux.
59. **Le Comité Technique** a assuré le suivi de la mise en œuvre du Programme Conjoint. Le suivi des activités dans certains cas par le comité technique n'a pas toujours été efficace. En effet, le travail de terrain consultatif a montré que le Comité Technique a réalisé deux (02) missions de suivi des activités dont l'une en 2015 pour les projets de San-Pedro et environs et l'autre en 2017 pour les projets de Tabou. L'équipe de mission était composée de 10 à 15 membres du comité technique. Les missions ont été financées par le programme. Le nombre de personnes pris en charge par le programme pour réaliser ces missions de suivi était tel que, le programme n'a pas pu systématiser cette activité plus qu'importante pour l'atteinte des résultats.
60. **L'unité de Coordination** a assuré la gestion, le suivi et de coordination du Programme Conjoint à travers la conception des plans annuels de travail, les budgets, la rédaction des rapports périodiques et la communication sur le programme. Les différents partenaires d'exécution ont travaillé chacun selon ses procédures de gestion et ses mécanismes de financement. Chaque entité a affecté les ressources dont elle disposait selon ses choix programmatiques. Le programme conjoint n'a pas mis en place un manuel d'opérations qui harmoniserait les procédures et les mécanismes de financement des activités.
61. La faisabilité technique du programme a été assurée de façon efficace par les partenaires d'exécution selon leurs domaines d'expertise au regard des résultats obtenus.

Constat 13 : Les résultats du programme conjoint sont la résultante de la combinaison des actions des différents partenaires. Chaque entité a mis sa technicité au service du programme.

En se référant aux différentes consultations et aux documents mis à disposition dans le cadre de cet exercice d'évaluation, on peut noter que :

62. Le programme a contribué au développement l'économie locale à travers les compétences mise en œuvre par le PNUD, l'UNICEF et ses partenaires contractuels (CCI-CI, ANADER, AFJCI). La sécurité alimentaire atteinte et la nutrition améliorée grâce à l'expertise de la FAO et des structures locales d'encadrement (ANADER). Les entités ont réalisé les activités de leurs domaines de compétences pour implémenter des modèles qui marchent.
63. La création d'emplois pour les jeunes et les femmes a été possible à travers les activités coordonnées par le PNUD, et la FAO, tandis que le FER contribuait à l'autonomisation économique des femmes, des jeunes par le reprofilage des routes

donnant accès au marché local et aux services sociaux de base. Les témoignages des populations et leur reconnaissance manifestée au programme conjoint se justifient par le fait que leur enclavement leur portait des préjudices inestimables. Des femmes mourraient en couches, des malades ne pouvaient pas se soigner et mourraient par manque de soins. Les enfants n'avaient pas accès à l'école car les instituteurs n'étaient pas affectés dans les zones enclavées. La route Heke 19 – Benjaminkro a donné une réponse aux manquements cités plus haut.

64. L'environnement juridique nécessaire pour développer une activité économique viable et permettre aux populations surtout les femmes et les enfants, de jouir de leurs droits fondamentaux a été assuré par l'UNICEF.
65. Toutefois, il est à noter que chaque entité est restée cantonner dans son champ d'action et sur ses cibles. La gestion est connaissances a été insuffisante sur le terrain. Les acteurs ne se sont pas toujours référés à l'avis technique des entités qui jouissaient du mandat comparatif pour plus d'efficacité sur le terrain.

Constat 14 : Les partenaires d'exécution ont développé des outils de gestion et de profilage des bénéficiaires dans une approche clientèle et ont adapté les mécanismes de financement aux spécificités des bénéficiaires dans certains cas.

66. Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en vue de la création d'emplois, le programme a réalisé des séances de sensibilisation des jeunes à l'issue desquelles ils ont été profilés à l'aide de formulaire. Des entretiens individuels ont été conduits par les conseillers recrutés à cet effet pour être soumis à un comité de sélection. Ce comité a sélectionné les jeunes sur la base de critères prédéfinis et diffusés lors des séances de sensibilisation. Des procès-verbaux ont sanctionné les conclusions des différents comités de sélection. Ensuite, les jeunes micro-entrepreneurs ont bénéficié de formation au montage de plans d'affaires selon une démarche andragogique conçue et expérimentée par l'opérateur. Les micro-entrepreneurs ont par la suite présenter leurs projets devant un jury qui en a retenu les meilleurs pour financement. Les promoteurs ont bénéficié de financement selon un mécanisme adapté aux risques liés aux différents projets (*voir mécanisme en annexe*).
67. Le programme conjoint a mis en place des outils de diagnostics communautaires qui ont été utilisés par les partenaires d'exécution pour identifier les besoins des communautés et répertorier les bénéficiaires sous MS Excel.
68. Les groupements qui ont sollicités des financements auprès du programme ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse de leurs capacités selon des critères consignés dans une grille conçue à cet effet, avant la signature des lettres d'accord ou des conventions.

Constat 15 : La coordination du programme conjoint a été confronté à des difficultés de gestion du portefeuille qui ont influencé les livrables du programme

Les consultations avec les parties prenantes et la revue documentaire montrent que :

69. Le programme conjoint a été mis en œuvre de 2015 à 2017 dans un climat sécuritaire avec l'adhésion des différentes communautés autochtones, allochtones et allogènes des localités cibles aux objectifs du projet. Les activités agricoles et les réhabilitations de voies ont été confronté au refus des populations à voir leurs plantations détruites

pour la route. L'implication des acteurs comme le conseil Régional a permis d'obtenir l'acceptation des populations concernées contre dédommagement, et les activités ont pu être exécutées.

70. Le document projet a relevé les risques endogènes liés à la mise en œuvre du projet, surtout celui lié à la faible participation des femmes aux activités du projet. La mesure de mitigation de ce risque était de mettre l'accent sur la sensibilisation des femmes et d'organiser des sessions de renforcement de capacités en genre des autorités administratives, traditionnelles et des leaders d'opinion. Ces actions mises en œuvre ont facilité la participation des femmes rurales et urbaines.
71. Les agences du SNU (PNUD, FAO, UNICEF) ont contracté individuellement avec le partenaire ANADER pour la mise en œuvre des activités liées à leurs missions. L'ANADER s'est donc retrouvée avec trois conventions de financement sur le même programme alors que les ressources auraient pu être mutualisées pour avoir une seule convention. Ce qui aurait permis de réaliser des économies et affecter les ressources à d'autres activités du programme. De plus, le suivi de trois conventions par l'unité de coordination nécessite plus de temps de travail.
72. La FAO Côte d'Ivoire a reçu tardivement son financement (retard de 10 mois) ce qui a affecté négativement le taux de delivery du programme à la première année et entraîné un blocage de cinq (5) mois pour le deuxième décaissement SDG-F.
73. L'absence de « basket fund », a obligé chaque entité partenaire à gérer les fonds à sa disposition selon ses procédures. Et les activités prévues être financées conjointement ne l'ont pas été. En effet, selon les directives du SDG-F, 2% de financement de chaque agence devait servir à la communication, mais à la réalisation, toutes les dépenses de communication ont été prises en charge sur le budget de la coordination.
74. Les fonds de contrepartie du PASP n'ayant pas été mis à disposition, les activités devant être financées par cette source n'ont pu l'être et par voie de conséquence, le résultat lié à la reforestation n'a pas pu être atteint.

6.4 Impact

Questions

I1 : Dans quelle mesure, et de quelle manière le Programme Conjoint a-t-il contribué aux Objectifs de Développement Durable ?
I2 : Dans quelle mesure, et de quelle manière le Programme Conjoint a-t-il contribué aux questions intersectorielles ciblées : Intégration de la dimension de Genre et Autonomisation des femmes, Partenariats Public-Privé (PPP) et pérennisation au niveau local et national ?
I3 : Quel impact les fonds de contrepartie ont-ils eu dans la conception, la mise en œuvre et les résultats du Programme Conjoint ?
I4 : Dans quelle mesure, le Programme Conjoint a-t-il eu un impact sur les bénéficiaires ciblés ? tous les bénéficiaires ciblés ont-ils été atteints ?
I5 : Quels sont les effets inattendus / involontaires du Programme Conjoint, le cas échéant ?
I6 : les différentes actions relatives au développement de l'économie locale, de la sécurité alimentaire et de la nutrition ont-elles permis d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires des

Constat 16 : Le PCRSP-SP s'est aligné sur les cibles des Objectifs de Développement Durable à travers le respect des principes du fonds ODD et par la stratégie d'intervention qui a pris en compte les spécificités de la région de San Pedro

75. La pauvreté est multidimensionnelle et nécessite des approches multidimensionnelles, intégrées et holistiques. Le Programme Conjoint a initié des activités de différents axes stratégiques pour contribuer à réduire la pauvreté dans la région de San-Pedro. Quarante-neuf (49) groupements ont été accompagnés dans le secteur agricole, piscicole et de l'élevage. Des micro-entrepreneurs (293) ont eu leurs capacités renforcées en gestion de PME. Des infrastructures routières ont été réhabilitées pour faciliter l'accès au marché local et aux services sociaux de base. Les populations ont été informées de leur droits et ont utilisé les mécanismes de saisine pour bénéficier de la justice à travers l'établissement des jugements supplétifs et d'autres documents administratifs à valeur juridique.
76. Selon l'une des lignes directrices de SDG-F, la coopération au développement doit être axée sur les personnes et répondre aux priorités nationales. Les mécanismes de gouvernance du Fonds pour les ODD doivent garantir la pleine participation du gouvernement et des partenaires nationaux. Or le programme conjoint s'est axé sur des partenaires nationaux (Conseil Régional, FER, CCI, PASP), les agences du SNU (FAO, UNICEF, PNUD) et les Directions Régionales des Ministères Techniques avec des objectifs en liaison avec les priorités nationales traduites dans le PND 2012-2015 (*réf. constat 2*)
77. De plus, le programme a été mis en œuvre avec les expertises combinées des agences du SNU en mettant l'accent sur les avantages comparatifs de chaque agence, et les compétences nationales. Le PCRSP-SP a intégré les questions transversales telles que l'égalité des sexes, la durabilité et les partenariats public-privé. Cette approche a débouché sur un programme plus inclusif avec les contributions et l'expertise d'acteurs non traditionnels, notamment le secteur privé (CCI-CI), la société civile (ONG locales) afin de maximiser les résultats.
78. La structure de gouvernance mise en place par le Programme Conjoint est basée sur les acteurs locaux et les partenaires au développement au niveau régional pour une appropriation des acquis du programme.
79. Le programme a atteint plus de 60.000 bénéficiaires (*indicateur 1.1.1-ODDI*) et amélioré l'autosuffisance de 1789 personnes dont 61,43% de femmes (*indicateur 1.2.1-ODDI*). Ces populations ont amélioré leurs revenus grâce aux activités génératrices de revenus mises en place. Le Programme Conjoint a facilité la mise en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte régional, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, 3734 personnes aient l'accès à l'information sur les droits humains et bénéficient de consultations juridiques telles que des femmes dépossédées de leur héritage (localité de Doba), des accidentés de travail (San-Pedro) (*indicateur 1.3.1, ODDI*).
80. Les populations bénéficiaires, les plus vulnérables, en particulier les femmes y compris les nourrissons, ont accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante sur l'année. Elles produisent suffisamment de riz, de manioc, de maraichers, des produits halieutiques et des protéines pour garantir la sécurité alimentaire (*indicateur 2.1.1-*

2.1.2, ODD2). Les observations faites lors des visites de terrain et les échanges avec les bénéficiaires durant les groupes de discussion (Benjaminkro, Gouereke, Blahou, Kremoue, etc.) établissent que, la production de riz par exemple est passée de 1,5 T/Ha à 4,5T/Ha. Le champ de manioc produit 25T/Ha. Les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs se sont améliorés. Le Programme conjoint a fait un plaidoyer auprès des chefs de terre pour assurer l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, ainsi que l'accès aux services financiers, aux marchés et aux emplois dans divers secteurs d'activités (*indicateur 2.3.1-2.3.2, ODD2*). Le programme conjoint de par la stratégie d'intervention pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle a assuré la viabilité des systèmes de production alimentaire en mettant en œuvre des pratiques agricoles résilientes (techniques culturales modernes, semences améliorées, engrais organiques) qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuant à la préservation des écosystèmes, et renforçant la capacité d'adaptation aux changements climatiques, et améliorant la qualité des sols (*indicateur 2.4.1, ODD2*)

81. Le programme conjoint a fait la promotion des Droits Humains à travers des activités de sensibilisation dans les écoles, les villages, les espaces publics et les radios de proximité. C'est plus de 15000 personnes qui ont été touchées. De plus, l'assistance juridique apportée par le programme conjoint a permis de faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe pour les questions d'héritage, de succession et de violences basées sur le genre (*indicateur 5.1.1, ODD5*).
82. Le Programme Conjoint a permis de régler les frais de procédure pour les personnes vulnérables, après qu'elles aient été sélectionnées par un comité formé à cet effet. Quarante et un (41) cas de réparation de préjudice subi par des femmes victimes de violences physiques (coups et blessures volontaire) et de d'autres actes de procédures au cours de l'année 2017 ont été traités (*indicateur 5.2.2, ODD5*).
83. Le programme conjoint a donné aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne. 54% des bénéficiaires des projets agricoles sont des femmes (*indicateur 5.a.1, ODD5*).
84. La Programme conjoint a fait la promotion d'une politique axée sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et qui stimule la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en facilitant leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. Les 49 groupements bénéficiaires sont composés de 1789 personnes dont 1099 femmes (61,43%) et 690 hommes (35,57%) avec 916 nouveaux emplois créés. Le programme a déployé un dispositif d'insertion des jeunes et de soutien à l'entrepreneuriat dans le département de San Pedro. Quarante-vingt (91) jeunes entrepreneurs dont 54% de femmes ont été financés et installés dans la région de San Pedro pour mener des activités commerciales créant ainsi 187 emplois directs et facilité le « mentoring » de jeunes diplômés (*indicateur 8.3.1, ODD8*). Par ailleurs, des activités du programme ont permis de faire sortir 295 enfant dont 254 garçons (86,10%) et 41 filles (13,90%) des plantations cacaoyères éliminant ainsi les pires formes de travail des enfants sous

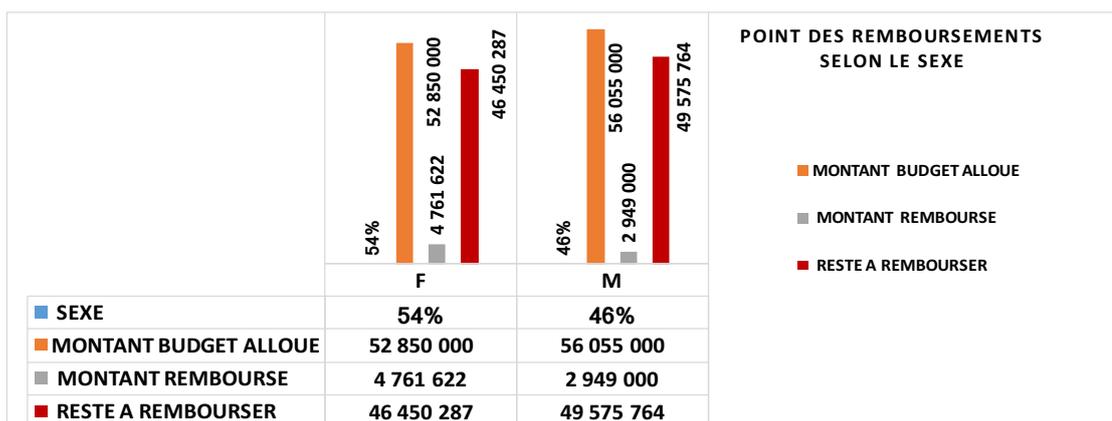
toutes ses formes et les a inséré au moyen d'alternatives économiques pour leur insertion professionnelle (*indicateur 8.7.1, ODD8*).

85. Le programme a promu l'état de droit dans l'ordre interne en garantissant à tous un égal accès à la justice en permettant aux enfants d'avoir des jugements supplétifs, aux femmes d'avoir accès à la terre et à l'héritage, aux accidentés de travail de jouir de leurs droits et aux micro-entrepreneurs d'avoir des documents administratifs requis pour la gouvernance de leurs entreprises.
86. En effet, le PCRP a assisté 99 personnes vulnérables (32 hommes, 42 femmes, 9 garçons et 16 filles) dans des procédures judiciaires dont les actes sont divers : réparation de préjudice subi par des femmes victimes de violences physiques (coups et blessures volontaire), significations de décisions de justice relatives aux condamnations pécuniaires pour les cas de licenciements abusifs, annulation de vente de bien indivis (maisons construites pendant la durée de concubinage), assignations en revendication de successions, déguerpissement pour occupation illicite de terres, liquidations de société de fait (biens acquis en concubinage), Annulation de vente de biens successoraux, mise sous séquestre de biens successoraux, rectification judiciaire d'acte de l'état civil pour enfants, établissement de jugements supplétifs d'acte de décès et de naissance pour personnes majeurs (*indicateur 16.3.1, ODD16*)

Constat 17 : Le programme conjoint a adressé les questions d'autonomisation des femmes à travers ses différentes interventions, mais surtout accompagné les populations vulnérables dans la restauration de leurs Droits. L'engagement des structures nationales au plan local a renforcé le partenariat public-privé, socle du dispositif de pérennisation des acquis du programme.

87. Les groupements bénéficiaires des projets sont composés de 1494 personnes dont 1058 femmes et 436 hommes et 65% des groupements financés sont constitués de femmes. (*Données recueillies lors des consultations*).
88. Dans le cadre des activités de lutte contre les pires formes de travail des enfants, 295 enfants dont 41 filles (14%) et 254 garçons (86%) ont été bénéficiaires de six (6) projets d'insertion professionnelle (culture de manioc, aviculture traditionnelle, élevage de porcs et cultures maraichères).
89. Les bénéficiaires analphabètes ont été pris en charge par le programme conjoint à travers des cours alphabétisations dispensés à leur endroit par des alphabétiseurs formés et présents dans les communautés.
90. Parmi les micro-entrepreneurs, 54% sont des femmes et les statistiques ci-dessous montre l'efficacité du financement des femmes.

Tableau 5: Financement des micro-entrepreneurs par sexe



91. Le programme conjoint a réaliser un plaidoyer avec le PASP et la Communauté Portuaire dans l’optique d’un partenariat public-privé efficace pour le développement de la région et l’amélioration des conditions de vie des populations.

Constat 18 : Les fonds de contrepartie ont permis aux structures nationales d’engager leurs ressources financières et leur expertise pour améliorer les conditions de vie des populations de la région de San Pedro.

92. Les fonds de contrepartie dans le cadre du programme conjoint représentent l’ensemble des contributions des parties prenantes autres que celles du SDG-F. A la validation du document de programme, le montant du financement était de 3.310.000 \$US dont 1.500.000 \$US (45, 31%) financé par l’Espagne à travers le SDG-F et 1.810.000 \$US (54,69%) en contrepartie. Ces fonds de contrepartie ont été la manifestation de l’engagement des agences du SNU à appuyer le gouvernement dans sa stratégie de réduction de la pauvreté. Ce fût un véritable challenge pour les partenaires d’exécution de conduire les activités et obtenir des résultats probants.

93. Pendant l’exécution du programme, d’autres structures nationales (conseil Régional et la CCI-CI) se sont engagées aux côtés des premiers partenaires pour apporter leur contribution à l’épineuse question de la pauvreté dans la région de San Pedro. Les ressources mises à disposition ont engendré le déploiement des expertises de différentes natures en vue de l’atteinte des résultats escomptés.

Constat 19 : Le programme conjoint a fait naitre l’espoir au sein des communautés en contribuant à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les catégories de bénéficiaires ciblés ont été atteints par le PCRFP dans les zones d’intervention.

94. Le programme conjoint avait pour cible, les jeunes sans emplois, les femmes, les enfants et les populations vulnérables. Les activités du programme ont visé et atteints les groupes cibles au nombre de 1789 dans les différentes zones d’interventions. Les enfants représentent 16,5% de la cible atteinte par le programme.

Tableau 6: Répartition des cibles selon le sexe dans les sous-préfectures cibles

Sous-préfecture	Hommes	Femmes
Doba	98	119
Gabiadji	68	138
Grand-Béréby	47	25
San Pedro	406	620
Tabou	71	197
Total général	690	1099

95. Le Programme a contribué à l'autonomisation économique des bénéficiaires en favorisant leur accès à des ressources économiques et de production ; 591 nouveaux emplois dont 58% de femmes ont été créés, tandis que 1391 emplois dont 75% au profit des femmes ont été maintenus.
96. Les bénéficiaires du Programme ont eu accès à la terre grâce à des contrats sécurisés pour mener à bien leurs activités, au crédit, au conseil et à l'assistance juridique et à l'établissement des documents administratifs (jugements supplétifs, certificats de décès, acte d'hérités, actes de tutelle etc...).
97. Le Programme conjoint a facilité l'amélioration de l'environnement de travail des bénéficiaires, et contribué à la rupture de la dépendance des producteurs vis-à-vis des acheteurs par l'octroi de semences, d'intrants, de matériels agricoles et de financement afin de leur assurer un degré d'autonomisation et de meilleurs revenus.
98. La situation socio-économique des jeunes dont 29% vivaient en dessous du seuil de pauvreté avant de bénéficier du Programme, ont eu une amélioration de leurs revenus mensuels après la mise en place de leurs activités économiques. Le financement et le dispositif de suivi mis en place leur ont permis de voir une augmentation de leurs portefeuille clients (de 669 clients avant le financement à 1823 après le financement du Programme).
99. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, 60 hectares de riz ont été mis en place par le Programme Conjoint et a permis de faire passer la production de riz de 1,5 T à l'hectare à 4,5T/ha (le niveau de référence étant 2,7 T/ha) d'où un accroissement de plus de 50% de la production de riz paddy sur les 60% attendus. La consommation des ménages s'est accrue pour l'ensemble des producteurs de riz dans les localités productrices comme Tourédougou, Benjaminkro, San Pedro et Watté (50% de la production est utilisée pour l'autoconsommation des ménages, 15% a été utilisée pour les semences, 35% sont destinées à la vente).
100. La réhabilitation de 25 kms de pistes rurales a permis l'évacuation et la commercialisation des productions et facilité l'accès à l'administration, aux services sociaux de base (accès à l'école, aux soins de santé primaire, aux marchés). Ainsi, les populations de Benjaminkro qui ne disposent pas de centre de santé, peuvent désormais évacuer plus rapidement les malades et les femmes enceintes dans le village de Héké 19 où se trouve le dispensaire le plus proche en moins d'une heure. Aussi, les élèves en classe d'examen ne sont plus obligés de dormir dans les centres de composition par peur d'être en retard aux sessions d'examen. Ces infrastructures

routières réhabilités font aussi le bonheur des populations des villages et campements situés au-delà de Benjaminkro.

Constat 20 : Tous les mécanismes déployés dans le cadre du programme conjoint n’ont pas toujours permis d’obtenir les résultats escomptés.

101. Les enfants qui ont bénéficié des projets d’insertion sont démotivés pour la plupart. Le tableau suivant donne une illustration du taux de sortie qui est de 58,98%

Tableau 7: Taux de sortie des enfants/insertion

Localité	Nombre d'enfants		Taux de sortie
	au début	à la fin	
Blahou	37	9	75,68%
Adjemené	49	21	57,14%
Gligbeuadji	67	46	31,34%
Doba	50	23	54,00%
Cantondougou	31	3	90,32%
Kremoue	61	19	68,85%
Total	295	121	58,98%

102. Les consultations et focus groupes réalisés ont permis de relever les raisons suivantes :

- Départ sur une longue période de certains enfants des localités du projet pour d'autres localités
- Certains enfants ont pensé que les ressources destinées à la mise en place des AGR devraient être remises à chaque enfant ;
- Certains parents se sont accaparés les AGR des enfants.

103. La mise en place des projets de certains groupements a connu des difficultés liées à la défaillance des acquisitions ou à un manque de capacités techniques. C’est le cas des projets de l’Association DEDI de San-Pedro et de celui des dynamiques de la jeunesse communale de San-pedro. Ces projets sont en cessation d’activité.

Constat 21 : Les différentes actions relatives au développement de l’économie locale de la sécurité alimentaire et de la nutrition ont contribué partiellement à l’amélioration des conditions des populations et elles espèrent avoir accès à d’autres services sociaux de base.

104. Faisant référence au constat 19, on note que le programme a permis des avancées notables dans la vie des populations des zones d’intervention du projet. Toutefois d’autres défis restent à adresser. Plusieurs campements et villages restent enclavés et les populations vivent en dessous du seuil de pauvreté car connaissent les mêmes difficultés que celles des populations bénéficiaires du programme conjoint.

105. A Benjaminkro et Bakro par exemple, les salles de classe des écoles primaires sont construites en terre battue, et comptent respectivement 205 élèves et 207 élèves dont plus de la moitié sont des filles. Ces écoles ont enregistré un taux de réussite de 97% aux examens du CEPE session 2017.
106. D'autres besoins primaires sont en attentes d'être pourvus pour sortir véritablement de la pauvreté. Ce sont entre autres des besoins en eau potable, à l'éducation, à la santé et à la participation des femmes aux instances de décision au niveau communautaire et régional

6.5 Durabilité

Questions

d1 : Quel mécanisme a été mis en place par le Programme Conjoint pour assurer la pérennisation des résultats et impacts ? (Organe politique, mécanismes de coordination, partenariats, réseaux)
d2 : Dans quelle mesure, la capacité des bénéficiaires (institutionnels et / ou individuels) a-t-elle été renforcée de manière à résister aux chocs extérieurs et / ou ne nécessite-t-elle pas de soutien à long terme ?
d3 : Dans quelle mesure, le Programme Conjoint sera-t-il reproduit ou élargi au niveau local ou national ?

Constat 22 : Le Programme Conjoint a élaboré et diffusé une stratégie de sortie du programme qui intègrent un mécanisme de pérennisation des acquis et de continuation des interventions au profit des jeunes, des enfants et des femmes de la Région de San Pedro

107. Le programme a pensé un mécanisme de pérennisation qui vise à favoriser l'appropriation locale, et permettre de garantir la transparence dans la gestion des acquis programmatiques. Ce mécanisme comprend un Comité de Gestion et de Suivi (CGS) et un Secrétariat technique avec des rôles et responsabilités décrites dans la stratégie de sortie du PCR. Le Comité des Gestion et de Suivi comprend les membres du Comité Technique du programme à l'exception des représentants des agences du SNU.
108. Le mécanisme de pérennisation confié au Secrétariat Technique (ST) composé par les représentants de la Direction Régionale du Plan, de l'ANADER, de la CCI et de la Clinique Juridique de poursuivre les missions de la coordination du PCR.
109. Le ST sera chargé de préparer les éléments nécessaires à la tenue des réunions du CGS et suit l'exécution des dispositions arrêtées au cours des réunions précédentes, de recouvrer les fonds et produire un rapport, d'apporter une assistance-conseil aux groupements, d'assister chaque groupe cible à identifier un microprojet rentable et techniquement réalisable, d'instruire, examiner, analyser et évaluer les projets soumis par les groupements, coordonner les activités entre les différentes organisations bénéficiaires des crédits, déterminer, s'il y a lieu, les besoins en renforcement de capacités des groupements et y apporter des solutions durables, faire le suivi de l'exécution des projets (anciens et nouveaux) du PCR-SP, enregistrer de nouvelles demandes de financement et sélectionner de nouveaux projets, assurer l'encadrement technique des projets, alimenter la base de données régionales ou sectorielles des

projets, notamment celle de la Direction Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).

110. La stratégie de pérennisation prévoit une approche de financement des activités post-programme. Le CGS financera ses activités à partir de ressources à mobiliser auprès de partenaires et de la quote part à percevoir sur les financements accordés aux groupements. Le conseil régional consent pour une subvention de 2.000.000 FCFA l'année, subvention inscrite dans le plan triennal 2018-2020, 7% du montant recouvré sur les financements accordés par la FAO et le PNUD sera alloué à l'ANADER, pour l'encadrement des bénéficiaires et 7% du montant recouvré sur les financements des micro-entrepreneurs sera alloué à la CCI-CI, pour l'encadrement des bénéficiaires et la production des rapports.
111. Le CGS se fixe un objectif de recouvrement à 80% au moins. Pour y arriver, la stratégie de recouvrement n'a pas encore été documentée. Certains entrepreneurs ont amorcé le remboursement des fonds perçus mais ce n'est pas encore le cas pour les groupements. Les groupements financés par la FAO doivent rembourser sur leurs comptes. Comment l'ANADER qui a à charge du recouvrement de ces fonds peut-il s'en assurer, vu que les informations financières au niveau de la banque sont confidentielles. De plus, aucune approche coercitive n'est présentée. Le risque de non remboursement apparaît élevé.

Constat 23 : Au regard des approches des différents partenaires, certains bénéficiaires du programme conjoint présentent une résilience insuffisante liée à leur faible capacité opérationnelle.

112. Les comités de lutte contre les pires formes de travail des enfants installés ou redynamisés ne sont pas toujours fonctionnels. Plus de 80% des enfants ont abandonné les projets d'insertion qui ont été mis en place pour leur autonomisation. Certains de ces projets sont gérés par les adultes et d'autres sont arrêtés après le premier cycle d'exploitation. Le risque que ces enfants renouent avec les pratiques d'avant existent.
113. Les projets dans le domaine de l'élevage connaissent des difficultés d'approvisionnement. Les villes dans lesquelles les promoteurs s'approvisionnent sont très éloignées de San Pedro. Le transport de la volaille depuis les sites d'approvisionnement augmente le taux de mortalité, ce qui réduit considérablement les marges commerciales des promoteurs. On note aussi qu'il n'y a pas de couvoir dans la région de San Pedro.

Constat 24 : Le programme conjoint a démontré sa cohérence et son efficacité à travers un modèle de gestion inclusif permettant de l'exporter vers d'autres régions de la Côte d'Ivoire pour apporter une réponse à la pauvreté des populations.

114. Le programme conjoint a fédéré les expertises des structures nationales qui ont pour missions régaliennes d'apporter le développement dans le monde rural à travers la mise en place formelle d'un comité technique. Par le canal du programme, ses missions ont pu être menées pour le bien-être des populations. Ce dispositif est reproductible dans une autre région.

115. Le SNU en Côte d'Ivoire soutient les efforts du gouvernement à travers ses contributions dans la réalisation du PND. Les agences du SNU interviennent sur l'ensemble du territoire ivoirien et regorge d'expertises avérées pour adresser les problématiques de développement et d'amélioration de l'IDH à travers les projets et programmes à leurs confier.
116. Au niveau régional, les collectivités ont la gestion des potentialités et sont au centre du dispositif économique dont les animateurs sont les entreprises privées. Elles sont à même de tisser des partenariats pour mener des actions d'envergure et contribuer à l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. De plus, le SNU est toujours présent à travers d'autres initiatives pour adresser les problématiques de développement et consolider les acquis des programmes achevés.

7- Conclusions

7.1 Conclusion / Pertinence

Le Programme Conjoint a contribué à adresser les questions de pauvreté dans la région de San-Pedro même si elle n'apparaît pas comme la région la plus pauvre de la Côte d'Ivoire. Son taux d'extrême pauvreté était de 6,8% contre 10% au niveau national selon le rapport 2015 de l'enquête nationale sur la vie des ménages. Les objectifs du programme se sont alignés sur les priorités nationales traduites dans le document UNDAF. Les questions de développement de l'économie locale et de sécurité alimentaire et nutritionnelle que le programme a tenté de résoudre constituent le point de jonction de l'ensemble des objectifs de développement durable. De la même façon, le programme a capitalisé sur les leçons apprises de la phase antérieure de sa mise en œuvre, surtout au niveau de l'appui financier apporté aux groupements et aux entrepreneurs. De plus, les partenaires d'exécution ont mis en place de nombreuses stratégies d'exécution pour adapter le projet au contexte culturel, socio-économique et environnemental de la région de San Pedro. Cependant, tous ces efforts de planification, bien que louables, n'ont pas pu assurer que les besoins de tous les groupes cibles fussent satisfaits d'une façon adéquate lors de la mise en œuvre sur le terrain. Cela était dû à deux raisons différentes. Tout d'abord, la diversité et l'hétérogénéité qui caractérisent la région d'intervention du programme et, ensuite, le manque d'une analyse rigoureuse de la demande de services ainsi que des facteurs contextuels qui l'influencent. Par exemple, les activités de lutte contre les pires formes de travail des enfants ont bien répondu aux besoins des populations mais pas autant à ceux des enfants qui ont fini par désertier les champs écoles. Par ailleurs, les activités d'appui économique ont adressé les besoins de femmes dans un état évident de nécessité, bien que celles-ci ne fussent pas toujours les plus vulnérables car les critères d'identification établis au début du programme pour la sélection des bénéficiaires ont a priori éliminé des postulantes. En général, les entretiens et les observations effectuées sur le terrain ont fait ressortir une capacité de résilience forte de la part de l'équipe de coordination vis-à-vis des nombreuses limites rencontrées dans l'exécution du programme conjoint. Un des points forts du programme, par exemple, a été l'inclusion ainsi que la participation d'un vaste nombre d'acteurs de la communauté (par exemple, les comités de lutte contre les PFTE, les groupements de femmes rurales, les chefs traditionnels) ainsi que des partenaires institutionnels lors de son exécution.

7.2 Conclusion / Efficacité

Sur les deux composantes du programme, les résultats atteints sont à valeur démonstrative. Le programme conjoint a montré qu'il était possible à travers des mécanismes et des techniques adaptés aux communautés d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et l'autonomisation économique. 591 emplois nouveaux créés, dont 54% pourvus par les femmes. 3515 enfants ont eu un jugement supplétif. 15 217 personnes (sur 5000 prévus par le programme) dont 46% de femmes ont été sensibilisées sur l'accès à l'information, l'importance et les modes de saisine de la justice. Les bénéficiaires majoritairement des femmes se sont appropriées les activités du programme à travers la conduite de leurs activités génératrices de revenus mais aussi dans la connaissance de leurs droits. Des enfants au nombre de 295 (250 étaient prévus) ont été sortis des plantations cacaoyères pour les insérer économiquement au moyen d'activités agricoles mis en place sur la base de champs écoles. Les enfants ont déserté les sites car ils avaient à l'idée des projets individuels plutôt que des projets collectifs. Même si le nombre d'enfants prévus a été largement dépassé, il faut noter que la région est au centre d'un trafic et de flux migratoire du fait de sa forte production en cacao. Les enfants constituent une main œuvre bonne marchande pour les planteurs. 54 comités ont été créés ou redynamisés pour assurer la continuité de la sensibilisation et la veille villageoise. Les comités sont placés sous l'autorité du sous-préfet. Les productions agricoles des sites sélectionnés ont triplé, voire quadruplé car les producteurs ont désormais la maîtrise de techniques culturales modernes pour une agriculture intensive. L'ouverture des routes a désenclavé les populations en leur donnant accès au marché local et aux services sociaux de base. La combinaison des résultats intermédiaires du programme conjoint a contribué aux résultats escomptés lors de la conception du programme. Certes, le programme a connu des insuccès à différents niveaux, mais on peut retenir qu'il a éprouvé des modèles et des théories de changements qui méritent d'être documentés davantage et reproduits. La reforestation de 50 hectares de forêts dégradées n'a pas été possible du fait de la contribution non encore parvenue d'un partenaire.

7.3 Conclusion / Efficience

La structure de gouvernance du programme conjoint a reposé sur un Comité de pilotage, un Comité technique, d'une part et un Coordonnateur avec les agences du SNU et les structures intervenantes d'autre part. Les organes précités ont démontré leur attachement et leur engagement au programme par un leadership affirmé. Les réunions du comité de pilotage et celles du comité technique ont respecté leur fréquence. Les succès isolés montrent que les partenaires d'exécution font preuve d'ingéniosité et de hargne au travail pour générer ces résultats. La gestion esseulée des ressources par chaque entité partenaire n'a pas permis d'optimiser les fonds mis à disposition. Ceci s'explique par l'absence de documents d'opérations qui devait régir les opérations financières du programme conjoint avec des procédures de cofinancement des activités, pour une transparence et dans un souci de redevabilité vis-à-vis des contributeurs. L'esprit du programme conjoint n'a pas toujours animé les entités dans la mise en œuvre des activités du programme. Cela a éloigné du programme la synergie d'action conformément au « DaO » et a fait place à une concurrence entre les partenaires d'exécutions ; les modes de financement des groupements et de la communication en sont des illustrations. Il est vrai que les résultats liés à sécurité alimentaire et au développement de l'économie locale ont été perceptible, mais les mêmes défis sont à relever pour les populations voisines. Notons que 1349 personnes ont bénéficié de 228 164 290 FCFA soit un montant moyen de

169 136 FCFA par bénéficiaire. C'est la preuve que les populations rurales de San Pedro ont une réelle force de travail et qu'il leur faut un peu de ressources financières pour atteindre l'autonomisation économique.

7.4 Conclusion / Impact

Le programme conjoint a contribué aux Objectifs de Développement Durable à l'issue d'une stratégie d'intervention qui a pris en compte les spécificités de la région de San Pedro. Les cultures d'exportation telles que le cacao et l'hévéa avaient pris le pas sur les cultures maraichères et vivrières. Le programme a encouragé les populations à exploiter les bas-fonds pour la culture du riz et a sensibilisé les propriétaires terriens afin qu'ils concèdent une partie de leurs terres aux cultures maraichères. Le déploiement de la théorie de changement des résultats du programme a guidé la conduite des activités de façon objective pour atteindre les changements souhaités au sein des populations cibles. Les femmes sont autonomes financièrement et contribuent aux charges du ménage. Elles connaissent leurs droits et participent aux prises de décisions au niveau communautaire. Au niveau institutionnel, le partenariat public-privé est renforcé et augure de lendemains meilleurs à travers le dispositif de pérennisation des acquis du programme. Le programme conjoint a fait naître l'espoir au sein des communautés en contribuant à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle malgré si les quelques insuffisances relevées dans la mise en œuvre. Toutefois, même si les populations sont satisfaites des changements, et en témoignent, leurs besoins primaires ne sont pas encore entièrement pourvus pour sortir véritablement de la pauvreté

7.5 Conclusion / Durabilité

Au niveau communautaire, le programme a renforcé les capacités productives des populations rurales pour atteindre la sécurité alimentaire et la nutrition. Les pratiques acquises par les populations bénéficiaires pour rentabiliser les parcelles qu'elles exploitent les rendent résilientes à la faim et à la malnutrition. Les enfants sortis des plantations pour leur apprendre le type de travaux de leur âge dans les champs écoles ont déserté le projet dans la majorité des cas et de plus les comités de lutte contre les PFTE connaissent des dysfonctionnements. Toutes choses qui concourent à un inévitable insuccès. En ville, Les micro-entrepreneurs sont outillés pour maximiser leurs profits et s'évertuent à réfléchir sur un business model pour leurs TPE/MPE. Au niveau institutionnel, le Programme Conjoint a élaboré une stratégie de sortie du programme en vue de la pérennisation des acquis. Les directives proposées dans cette stratégie posent les principes de base d'une appropriation locale des résultats du programme. Elle met en place les organes de gouvernance post-programme ainsi que les rôles et responsabilités des acteurs. Les modalités de gestion transcrites ne sont pas encore détaillées pour prévenir les risques de défaillance des bénéficiaires dans le remboursement des fonds et les conflits d'intérêt potentiels qui pourraient subvenir. Le programme conjoint a démontré sa cohérence et son efficacité à travers un modèle de gouvernance et une théorie de changement qui méritent d'être documenté pour un partage d'expériences avec les autres régions de la Côte d'Ivoire pour et apporter une réponse à la pauvreté des populations.

8- Recommandations

Recommandation 1 : Aspects Organisationnels – décisions recommandées concernant les capacités et structures organisationnelles

Urgence : Elevé	Impact : Elevé	Difficulté : Faible
Description de la recommandation Renforcer les capacités du Comité Technique / Comité de suivi du Programme dans la conduite des plaidoyers auprès des partenaires locaux et les outiller pour mener à bien les missions post-programme d'une part et faciliter leur appropriation des ODD dans le contexte local d'autre part.		
Entité responsable de la mise en œuvre : PCR		

Recommandation 2 : Planification du Programme – décisions recommandées concernant les champs d'actions prioritaires

Urgence : Modérée	Impact : Élevé	Difficulté : Faible
Description de la recommandation Faciliter la planification participative du programme pour renforcer le partenariat et accroître la responsabilité des parties prenantes.		
Entité responsable de la mise en œuvre : CGS		

Recommandation 3 : Aspects Organisationnels – décisions recommandées concernant l'approche technique liée à la lutte contre les PFTE

Urgence : Elevé	Impact : Elevé	Difficulté : Elevée
Description de la recommandation Concevoir des dispositifs d'accueil et d'appui à la réintégration dans les familles et dans les communautés, des enfants victimes de pires formes de travail après une identification rigoureuse pour tenir compte de l'environnement et apporter des solutions durables		
Entité responsable de la mise en œuvre : CGS		

Recommandation 4 : Coordination – décisions recommandées concernant la gestion du programme conjoint

Urgence : Modérée	Impact : Elevé	Difficulté : Faible
Description de la recommandation Élaborer des procédures et des outils de gestion du programme conjoint de sorte à ce que toutes les agences engagées puissent s’y référer et mettre en place une plateforme d’échanges sur les activités et les opérations pour plus de synergie d’actions dans l’appui à apporter au gouvernement		
Entité responsable de la mise en œuvre : Coordination SNU		

Recommandation 5 : Partenariats – décisions recommandées concernant les partenariats stratégiques du Programme Conjoint

Urgence : Modérée	Impact : Elevé	Difficulté : Faible
Description de la recommandation Instituer un cadre d’échanges et de réflexion avec les parties concernées par l’amélioration des conditions de vie des populations de San-Pedro et promouvoir le partenariat public-privé pour adresser les questions de développement durable au niveau régional.		
Entité responsable de la mise en œuvre : CGS		

Recommandation 6 : Droits Humains – décisions recommandées concernant la mise en œuvre des normes et standards des Droits Humains

Urgence : Modérée	Impact : Modéré	Difficulté : Élevée
Description de la recommandation Établir des partenariats avec les structures déconcentrées de l’État, les réseaux des OSC et les médias de proximité y compris les entreprises de téléphonie mobile pour atteindre plus de femmes, de jeunes, d’enfants et de personnes vulnérables dans la connaissance de leurs Droits et répondre à la problématique de l’enregistrement des naissances de façon continue.		
Entité responsable de la mise en œuvre : Clinique Juridique de San-Pedro		

Recommandation 7 : Activités non réalisées – décisions recommandées concernant réalisation des activités résiduelles

Urgence : Modérée	Impact : Modérée	Difficulté : Modérée
Description de la recommandation Continuer le plaidoyer auprès des partenaires locaux dont les financements ne sont pas encore libérés à s'exécuter de sorte à réaliser les activités de reforestation qui garantissent la sauvegarde de l'environnement pour un développement durable de la région.		
Entité responsable de la mise en œuvre : CGS		

9- Annexes

9.1 Annexe 1 : Répertoire des groupements et de leurs projets

N°	Agence SNU	Structure	Secteurs d'activités	Sous-préfecture
1	FAO	La Fontaine	Unité de transformation (broyeuse multifonctions) produits agricoles manioc	Gabiadji
2	FAO	Association des riziculteurs de Touredougou (ART)	Renforcement des capacités de production de l'association des riziculteurs de Touredougou (ART)	Gabiadji
3	FAO	Association Agricole Entente de Touredougou (2AET)	Production de cultures maraichères	Gabiadji
4	FAO	Club des Mères Eleves Filles (CMEF)	Production de 0,5 ha de manioc	San Pedro
5	FAO	Gbandegoh	Production de 2 ha de manioc	Gabiadji
6	FAO	Ebo Ekou	production de 2 ha de manioc et 2 ha de piment	Gabiadji
7	FAO	Association des femmes de Jules Ferry	production de 2 ha de manioc et 2 ha de piment	San Pedro
8	FAO	Association des femmes Dynamiques du Château	production de 1 ha de manioc	San Pedro
9	FAO	Association AFAO	Production de 2 ha de manioc	Doba
10	FAO	ASSOCIATION ECLO YEHOUN BENEDICTION	production de 4 ha de manioc	San Pedro
11	FAO	ASSOCIATION des Femmes Dynamiques de Sewéké 2	production de 4 ha de manioc	San Pedro
12	FAO	ASSOCIATION Yehouloyoun	Production de 2 ha de manioc	San Pedro

13	FAO	ASSOCIATION AKLOMIANBLA	Production de 1 ha de manioc et 0,5 ha de piment	Gabiadji
14	FAO	Association DEDI	Unité de transformation (broyeuse multifonctions) produits agricoles (manioc, maïs et arachide)	San Pedro
15	FAO	Association des femmes KAZIN EKIWA	Production et la commercialisation de papaye solo (2 HA)	San Pedro
16	FAO	AELCM	La production et la Vente de LAPIN	San Pedro
17	FAO	Association des femmes de conviction de BABA	Transformation du manioc et maïs	San Pedro
18	FAO	L'ASSOCIATION DES FEMMES UNIES PRETES POUR AVANCER (AFUPPA)	Production et commercialisation de tilapia	San Pedro
19	FAO	Groupement Maraicher Hors Sol de San Pedro (GMH2SP)	produire et commercialiser de la tomate	San Pedro
20	FAO	Espoir vie	Production de 4,5 ha de manioc	San Pedro
21	FAO	Grevola	Production et commercialisation de 2000 poulets de chair	San Pedro
22	PNUD	NETRARIZ	Production rizicole	San Pedro
23	PNUD			
24	PNUD	DUJCSP	Elevage de 1000 poules pondeuses	San Pedro
25	PNUD	AFGDN SECTION WATTE	Production, transformation et commercialisation de riz	San Pedro
26	PNUD	ASDA 50	Elevage de Lapins	San Pedro
27	PNUD	AFCC	Elevage de poulets traditionnels améliorés	San Pedro
28	PNUD	CODERIZ	Production, transformation et commercialisation de riz	San Pedro
29	PNUD	AVIFA	Achat et commercialisation de vivriers	San Pedro
30	PNUD	BAMOUE ORGANISATION	Service de location de matériels d'événementiels	
31	PNUD	GROUPEMENT WEMBLEY		
32	PNUD	ASSOCIATION DES FEMMES LUMIERES	Production de savon artisanal kabakrou)	
33	PNUD	ASSOCIATION DES FEMMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE TABOU	Achat et commercialisation de vivriers	
34	PNUD	LES VAILLANTES COLOMBES	Production / Transformation de Manioc	
35	PNUD	COORPORCSO	Elevage de porcs	
36	PNUD	OFACI	Restauration/service traiteur	

37	PNUD	UNION FAIT LA FORCE	Production vivrière	Grand Béréby
38	PNUD	ABEUBLEUKELE	Vente de produits congelés	Doba
39	PNUD	GNONSOA NA PEU	Elevage de Porcs	Gabiadji
40	PNUD	LA NOURRICIERE	Restauration	San Pedro
41	UNICEF	Groupement d'enfants victimes et à risques des PFTE	Culture du manioc et aviculture traditionnelle	Gabiadji
42	UNICEF	Groupement d'enfants victimes et à risques des PFTE	Culture du manioc et élevage de porcs	Doba
43	UNICEF	Groupement d'enfants victimes et à risques des PFTE	Culture du manioc et aviculture traditionnelle	Doba
44	UNICEF	Groupement d'enfants victimes et à risques des PFTE	Aviculture traditionnelle	San Pedro
45	UNICEF	Groupement d'enfants victimes et à risques des PFTE	Elevage de porcs	Grand Bereby
46	UNICEF	Groupement d'enfants victimes et à risques des PFTE	Culture maraichères, culture du manioc et aviculture traditionnelle	San Pedro

9.2 Annexe 2 : Mécanisme de financement des micro-entrepreneurs

❖ CADRE GENERAL

Consécutivement à la fin des formations des porteurs de projets et des candidats retenues pour l'insertion professionnelle vient l'étape du financement des projets et du paiement des indemnités de stage.

C'est dans ce cadre que nous proposons les procédures de décaissements ci-dessous.

I. PROCEDURE DE DECAISSEMENT DES INDEMNITES DE STAGE

➤ **Option 1 : Règlement via un réseau mobile money**

Fonctionnement :

• **Etape 1 :**

Un agent de la chambre de commerce et d'industrie sera chargé de déposer chaque fin de mois, la liste des noms et prénoms actualisée avec le numéro de téléphone de la compagnie choisie et le montant d'indemnité correspondant à chaque stagiaire.

• **Etape 2 :**

L'original de la liste signée par l'agent de transfert sera remis à l'agent de la chambre de commerce comme justificatif de règlement.

Avantages de la méthode:

- Opération rapide et sécurisée (traçabilité),
- Possibilité de négocier des stages avec la compagnie choisie,
- Possibilité pour les stagiaires de retirer les fonds dans toutes les agences de la compagnie de téléphonie.

Inconvénients:

- Opération nécessitant des frais,

➤ **Option 2 : Règlement via le compte de domiciliation bancaire des fonds alloués au projet.**

Fonctionnement :

• **Etape 1** :

Un agent de la chambre de commerce et d'industrie sera chargé de déposer chaque fin de mois, la liste des noms et prénoms actualisée avec le numéro de téléphone et le montant d'indemnité correspondant à chaque stagiaire.

• **Etape 2** :

Les stagiaires seront informés par appel ou message téléphonique de la disponibilité de leurs indemnités à la banque et devront s'y rendre avec une copie de leur pièces d'identités pour le retrait des indemnités de stage.

• **Etape 3** :

L'original de la liste signée par l'agent de banque sera remis à l'agent de la chambre de commerce comme justificatif de règlement.

Avantages de la méthode :

- Opération sécurisée (traçabilité),
- Possibilité de négocier des stages avec la banque choisie.

Inconvénients:

- Opération nécessitant des frais,
- Opération lente et contraignante,
- Obligation pour les stagiaires de se rendre dans une même agence pour le retrait de leurs indemnités de stage (opération coûteuse pour les stagiaires).

II. PROCEDURE DE DECAISSEMENT DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES PROJET

L'accompagnement des projets retenus pour le financement doit se faire en tenant compte du plan de production pour les fabricants et du plan d'achat pour les commerçants et les prestataires de services.

Une ligne budgétaire d'un montant équivalent à l'accord de financement sera tirée pour chacun des projets sélectionnés.

Tous les décaissements doivent suivre le processus suivant :

Le principe de base :

- Tous décaissements de quelque nature que ce soit doivent être notifiés à la chambre de commerce par le porteur de projet.

Au titre du financement des investissements

• **Etape 1** :

Remplissage d'une fiche d'expression de besoins par promoteur de projet faisant état de la nature de l'investissement.

• **Etape 2** :

Un agent de la chambre de commerce sera chargé de réceptionner les fiches et de sélectionner le fournisseur ayant le meilleur rapport qualité / prix.

• **Etape 3** :

Les fonds seront directement virés sur le compte du fournisseur afin que celui-ci mette à disposition du porteur de projet, l'investissement tel que décrit dans la fiche d'expression de besoin.

• **Etape 4** :

La ligne budgétaire concernée sera diminuée du montant équivalent au coût de l'investissement acheté.

Au titre du financement du fonds de roulement

• Etape 1 :

Un compte sera ouvert dans des micros finances locales au nom des porteurs de projet sélectionnés et régie par une clause permettant à la chambre de valider les opérations de décaissement sur le compte sur toute la période de remboursement de l'emprunt.

• Etape 2 :

Remplissage d'une fiche d'expression de besoins par le promoteur de projet faisant état de la nature des dépenses.

• Etape 3 :

En cas d'avis favorable, la chambre enverra une note au gestionnaire du compte pour le décaissement. Au cas échéant, elle fera savoir son désaccord au promoteur.

• Etape 4 :

Une situation des opérations sur le compte des promoteurs sera arrêtée chaque 05 du mois.

Avantages de la méthode :

- Risque de gestion réduit,
- Bonne visibilité du processus de création de l'activité,
- Permet aux promoteurs d'avoir une bonne culture bancaire,
- Facilite le suivi post financement.

Inconvénients:

- Opération nécessitant des frais (téléphone, frais de tenus de compte etc.),
- Quasis dépendance des promoteurs de la chambre de commerce sur toute la durée de remboursement de l'emprunt.

9.3 Annexe 3 : Evaluation des offres de qualification

TABLEAU DES CRITERES D'EVALUATION

N°	PIECES	DESIGNATION DES PIECES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	NOTES	NOTES TOTALES
I		EXISTENCE LEGALE (STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR, AGREMENT OU LE CAS ECHEANT RECEPISSE DE DEPOT DE L'ASSOCIATION)		/15
	1		Eliminatoire	
	2	-Statuts	Eliminatoire	
	3	-Règlement Intérieur	Eliminatoire	
	4	-Récépissé de dépôt		
	5	-Adresse et téléphone	/5	
II	6	-Siège dans la Région	/5	/15
		-Attestation bancaire		
	7	COUT ET DUREE DE REALISATION	/5	
II	8	- Coût du Projet		/15
	9	- Planning d'exécution des activités, - Déclaration des chiffres d'affaires durant ces deux (2 dernières années)	/5	
III	10	PRISE EN COMPTE DE LA COHESION SOCIALE (RESSOURCES HUMAINES)	/5	

IV	11	<ul style="list-style-type: none"> - Composition du Bureau - Liste des membres 	/5	/10
	12	EXISTENCE DE PARCELLES		
V	13	"SECURISEES" ET CONTRIBUTION EN		
	14	NATURE OU ESPECES		
	15	<ul style="list-style-type: none"> - Apport en nature ou en espèces (terrain, 	/5	/10
	16	matériel disponible ou en numéraires)		
	17	<ul style="list-style-type: none"> - Documents afférents au matériel - Documents afférents au terrain 	/5	
VI	18	EXPERIENCE DANS L'ACTIVITE ET		
	19	REFERENCES		
	20	<ul style="list-style-type: none"> - Expériences dans l'activité 	/6	/10
	21	<ul style="list-style-type: none"> - Expériences dans les projets similaires - Référence des réalisations - Attestation de bonne exécution des activités similaires 	/2	
VII	22	ENGAGEMENTS EN COURS POUR LE		
	23	COMPTE DU GROUPEMENT		
	24	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun engagement en cours, 	/3	/10
	25	<ul style="list-style-type: none"> - Un (1) engagement en cours 	/3	
	26	<ul style="list-style-type: none"> - Deux (2) engagements en cours - Trois (3) engagements en cours 	/3	
VIII	27	CIBLAGE GEOGRAPHIQUE	/2	
	27	<ul style="list-style-type: none"> -Références dans la région de San Pedro -Visite de site par le Comité technique 	/2	
IX	28	VULNERABILITE		/5
	29	<ul style="list-style-type: none"> - Situation de précarité et fragilité dans lesquelles les membres du groupement vivent. 	/10	/5
X	30	TENEUR EN EMPLOIS/NOMBRE DE BENEFICIAIRES DIRECTS	/10	
		<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'emplois générés par le projet 	/10	/10
		<ul style="list-style-type: none"> - Nombres de bénéficiaires directs 	/10	
		" IMPACT" DU PROJET (SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL)	/10	
		<ul style="list-style-type: none"> - Effet à long terme, l'influence et le rayonnement du projet sur les populations et l'environnement. 	/3	/10
		/2		
		/5		

			/10	
TOTAL GENERAL				/100

MODE D'EVALUATION

N°	CRITERES	EXPLICATIONS	POINTS
I 4 5 6	<p><u>PIECES ADMINISTRATIVES</u> EXISTENCE LEGALE (STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR, AGREMENT OU LE CAS ECHEANT RECEPISSE DE DEPOT DE L'ASSOCIATION)</p> <p>-Adresse et téléphone -Siège dans la Région -Attestation bancaire</p>	<p>Le projet est retenu sur la liste lorsqu'il existe des statuts, un règlement intérieur, un agrément ou le cas échéant un récépissé de dépôt délivré par le Préfet de la Région de San Pedro ou le Préfet du Département de Tabou.</p> <p>Les points sont attribués lorsque les coordonnées, le siège et l'attestation bancaire du groupement sont correctement indiqués</p>	15
II 7 8 9	<p>COUT ET DUREE DE REALISATION</p> <p>- Coût global du Projet</p> <p>- Planning d'exécution des activités,</p> <p>- Déclaration des chiffres d'affaires durant ces deux (2 dernières années)</p>	<p>Coût du projet inférieur ou égal à 10 millions : 5 points Coût du projet inférieur ou égal à 15 millions : 3 points Coût du projet inférieur ou égal à 20 millions : 2 points Coût du projet supérieur à 25 millions : 0 points</p> <p>Les 5 points sont attribués lorsque le planning est bien élaboré. Sinon, appréciez à sa juste valeur. Aucun point n'est attribué si le planning n'est pas fourni.</p> <p>Les 5 points sont attribués lorsque la déclaration des chiffres d'affaires est correctement élaborée et fournie.</p>	15
III 10 11	<p>PRISE EN COMPTE DE LA COHESION SOCIALE (RESSOURCES HUMAINES) RESSOURCES HUMAINES ET EQUIPEMENTS</p> <p>Bureau</p> <p>Liste des membres</p>	<p>Les 5 points sont attribués lorsque les membres du Bureau sont diversifiés (couches sociales et origines, etc)</p> <p>BUREAU :</p> <p>-1 Président -1 Secrétaire général -1 Trésorier -1 Commissaire au compte</p> <p>Les 5 points sont attribués lorsque la liste des membres favorise le brassage des populations</p>	10

<p>IV</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>14</p>	<p>EXISTENCE DE PARCELLES "SECURISEES" ET CONTRIBUTION EN NATURE OU ESPECES</p> <p>Apport en nature ou en espèces</p> <p>Documents afférents au matériel</p> <p>Les documents afférents au terrain</p>	<p>Apport en nature ou en espèces (terrain, matériel disponible ou en numéraires). Les 6 points sont obtenus le parc de l'association comporte un échantillonnage complet du matériel nécessaire à la réalisation des activités concernées Si quelques matériels courants sont manquants ou en nombre insuffisant, 3 points sont attribués Il n'est attribué aucun point si le parc de l'entreprise est notoirement insuffisant pour réaliser l'activité</p> <p>Documents afférents au matériel (2) points</p> <p>Les documents afférents au terrain ou titre de propriété (bail, location, achat, etc): présentation (2) points</p>	<p>10</p>
<p>V</p> <p>15</p> <p>16</p> <p>17</p> <p>18</p>	<p>EXPERIENCE DANS L'ACTIVITE ET REFERENCES</p> <p>Ancienneté de l'association</p> <p>Expériences professionnelles et références</p> <p>Expériences dans les projets similaires</p> <p>Références</p>	<p>Les 2 points sont obtenus lorsque l'entreprise exerce depuis un (1) an, sinon 0 point</p> <p>Les 2 points sont accordés si et seulement si sont prises en compte les références complètes (montant et nature de l'activité, noms et coordonnées de l'encadreur ANADER ou autres, date d'exécution)</p> <p>Fonctionnalité et complexité similaire ou apparente Montant de l'activité -1 référence supérieure ou égale : 2 points -pas de référence : 0 points</p> <p>Soit le nombre d'activités à partir de ces références Une (1) activité référencée au moins :</p>	<p>10</p>

19	Attestations de bonne exécution	2 points Aucune activité référencée 0 points Les points sont attribués en fonction du nombre d'attestations -1 attestation au moins: 2 points - Aucune attestation: 0 point	
VI 20 21 22	ENGAGEMENTS EN COURS POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT	Les 10 points sont attribués si l'association n'a : - Aucun engagement. Les 5 points sont attribués lorsque l'association a : -Un (1) engagement en cours. -Deux (2) engagements en cours : 0 point	10
VII 23 24	CIBLAGE GEOGRAPHIQUE Références dans la région de San Pedro Visite de site par le Comité technique	Les 3 points sont attribués lorsque l'association exerce ses activités dans la région de San Pedro Les 2 points sont attribués lorsque le site a été visité par le comité technique	5
VIII	VULNERABILITE	Situation de précarité et fragilité dans lesquelles les membres du groupement vivent	5
IX	TENEUR EN EMPLOIS/NOMBRE DE BENEFICIAIRES DIRECTS	Quantité d'emplois générés par le projet : -Supérieur ou égal à 5 emplois= 5 points, -Quatre emplois : 4 points, -Trois emplois : 3 points, -Deux emplois : 2 points, -Un emploi : 1 point, Nombres de bénéficiaires directs : -Supérieur ou égal à 10 membre= 5 points,-un point par membre décroissant : -Quatre membres : 4 points, -Trois membres : 3 points, -Deux membres : 2 points, -Un membre : 1 point, (Voir DR AGEPE pour complément)	10
X	" IMPACT " DU PROJET (SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL)	Effet à long terme, l'influence et le rayonnement du projet sur les membres (4 points), sur les populations (3 points) et l'environnement (3 points). Sinon	10

	zéro point.	
--	-------------	--

9.4 Annexe 4 : Termes de références de l'évaluation finale du PCR-P-SP.

A - Contexte et justification

Le Fonds pour les Objectifs de Développement Durable (SDG-F) est un mécanisme de coopération pour le Développement créé en 2014 pour soutenir les activités de Développement Durable grâce à des programmes conjoints intégrés et multidimensionnels. Il s'appuie sur l'expérience, les connaissances, les leçons apprises et les meilleures pratiques et expériences du Fonds pour les Objectifs du Millénaire (OMD), tout en mettant l'accent sur la promotion du développement durable, les partenariats public-privé et les partenariats pour l'autonomisation des femmes comme priorités intersectorielles dans tous les domaines d'intervention. Le Fonds SDG vise à constituer un pont dans la transition des OMD vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) en fournissant des expériences concrètes sur la manière d'atteindre un monde durable et inclusif dans le cadre de « l'Agenda 2030 pour le développement durable ».

Lancé en décembre 2014, et entré dans sa phase opérationnelle en juin 2015 avec le recrutement du Coordonnateur, le Programme Conjoint de réduction de la Pauvreté dans la Région de San Pedro a pour objectif général de contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les communautés et les groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes de la Région de San Pedro, tout en contribuant à l'atteinte des Objectifs 1, 2, 8, et 16 des Objectifs de Développement Durable (ODD).

De façon spécifique, le Programme Conjoint vise à :

- Créer des opportunités économiques et d'emplois pour les populations cibles à travers le développement d'activités productives génératrices de revenu et la promotion de l'entrepreneuriat local ;
- Assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition des ménages les plus pauvres
- Assurer l'accès des groupes vulnérables à l'information sur leurs droits et l'assistance juridique pour une meilleure intégration économique et sociale.

La mise en œuvre du Programme conjoint de Réduction de la Pauvreté dans la Région de San Pedro, s'est articulée autour de deux composantes que sont le Développement de l'économie locale, la sécurité alimentaire et la nutrition.

1. Composante 1 : Développement de l'économie locale :

Résultat 1 : l'accès à un emploi pour les femmes et les jeunes est amélioré et leur revenu accru

Produit 1.1 : les femmes et les jeunes ayant des compétences techniques et professionnelles ont davantage accès à des financements et entreprennent des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois.

Produit 1.2 : Les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes sont davantage autonomes et disposent d'informations sur les opportunités, les lois, la réglementation et le droit pour le développement d'activités économiques.

Produit 1.3 : Les pratiques adoptées dans le cadre du travail et dans les communautés dans les zones cibles protègent les enfants du travail et de l'abus.

2. Composante 2 : Sécurité alimentaire et nutrition

Résultat 2 : Le potentiel de production agricole et de l'élevage des ménages les plus pauvres a augmenté.

Produit 2.1 : les groupes de femmes et les jeunes bénéficiaires ont accru leurs productions et leurs récoltes.

Produit 2.3 : Les forêts classées sont réhabilitées.

Pour atteindre les objectifs escomptés, le Programme Conjoint s'est investi dans des interventions d'appuis directs aux groupes cibles (groupements et associations de producteurs, femmes et jeunes) pour les accompagner dans le développement d'activités économiques et le renforcement des capacités des populations les plus vulnérables à revendiquer leurs droits.

L'appui a concerné principalement le renforcement des capacités de production, de transformation et/ou de commercialisation des bénéficiaires engagés dans des activités agricoles, agropastorales, dans l'artisanat et les services ainsi que l'amélioration de l'accès des populations à des infrastructures économiques et de l'accès au droit et à la justice. L'accent a été mis sur l'organisation, la formation et l'encadrement des bénéficiaires, la réalisation d'études d'opportunités et de valorisation des filières porteuses, la fourniture d'intrants et la construction/réhabilitation d'infrastructures économiques (petites unités de production ou de transformation, points de vente, réhabilitation de pistes rurales et routes...).

Le Programme Conjoint de Réduction de la Pauvreté a favorisé le développement de chaînes de valeurs, la mobilisation des ressources endogènes et l'appropriation par les bénéficiaires des initiatives entreprises par eux-mêmes. Le Programme Conjoint à travers la clinique juridique a soutenu une offre de services d'assistance juridique, à travers des campagnes d'informations et sensibilisations aux droits, de conseil et assistance juridique, avec une attention prioritaire aux femmes et aux jeunes. Par ailleurs, des efforts de mobilisation d'autres partenaires du programme ont été déployés en vue d'accroître les ressources et le nombre de bénéficiaires de l'appui. Ainsi, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire a apporté un appui financier au PCR de 47.383.500 FCFA pour l'insertion professionnelle des jeunes de la Région de San Pedro, tandis que le Conseil Régional de San Pedro, est intervenu à hauteur de 27.000.000 FCFA dans le cadre de l'installation d'une unité industrielle.

Le Programme Conjoint a eu une incidence directe sur la création d'emplois et l'amélioration des revenus des populations cibles, notamment les jeunes et des femmes, et a permis de créer des emplois directs à travers l'entrepreneuriat des jeunes qui sont les plus touchés par le chômage et l'exclusion sociale dans la région. La réhabilitation des pistes rurales a quant à elle eu une incidence sur l'accroissement de près de 60% des productions agricoles par leurs évacuations des zones de production vers les zones de commercialisation.

De plus, l'accroissement des capacités de production des ménages pauvres et de leurs actifs a contribué au renforcement de leurs moyens d'existence et à la sécurité alimentaire. Les revenus tirés de la production, de la transformation, de la commercialisation et des entreprises installés ont contribué au développement de l'économie locale et à la réduction de la vulnérabilité des bénéficiaires de la Région de San Pedro.

L'accès des populations dans les zones cibles, à l'information sur leurs droits et à une assistance conseil individualisée, a augmenté leurs capacités à revendiquer leurs droits dans le règlement des litiges et à la formalisation de leur situation, tant dans le domaine de la sphère économique que de la sphère privée, y compris notamment le foncier, l'accès aux documents d'identité et administratifs tels jugements supplétifs, actes de décès, certificats d'hérités, actes de tutelle administrations etc...

Mécanisme de gestion et de suivi du PCR

Le Comité de Pilotage : Il est l'organe d'orientation politique et stratégique du Programme. Il sert de cadre de dialogue entre le Gouvernement, les autres parties prenantes et le Système des Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme Conjoint. Il veille à son alignement sur les priorités régionales et nationales de Développement ; d'ajuster et de corriger les orientations en s'assurant de la cohérence avec les politiques sectorielles. Le Comité de pilotage examine et approuve le Plan annuel de mise en œuvre y compris le budget ; le rapport annuel de suivi et fournit les arbitrages nécessaires notamment dans l'identification de contraintes, stratégies d'intervention et de mobilisation de ressources auprès des Partenaires du Programme.

Le Comité Technique : Il est l'organe chargé du suivi de la mise en œuvre du Programme Conjoint. Il approuve les projets soumis par l'unité de Coordination, veille à la mise en œuvre des Plans de travail et à l'exécution des projets. Le Comité technique est chargé de suivre l'état d'avancement des activités du Programme conjoint et de saisir le Comité de Pilotage des problèmes et difficultés éventuels, tout en proposant des mesures correctrices.

L'unité de Coordination : Il est l'organe de gestion, de suivi et de coordination du Programme Conjoint. Il est chargé de concevoir les plans annuels de travail, le budget, les rapports périodiques et d'assurer la communication et le plaidoyer en faveur du Programme.

Le Programme Conjoint de Réduction de la Pauvreté dans la Région de San Pedro, initialement d'une durée de 28 mois (janvier 2015 – avril 2017) a été prorogé au **31 décembre 2017** sur décision du Comité de Pilotage lors de sa 2^{ème} réunion annuelle du 30 novembre 2016.

Au terme de l'exécution du Programme Conjoint de Réduction de la Pauvreté dans la Région de San Pedro, et tel que prévu par les Guidelines du Fonds pour le Développement Durable (SDG-F), stipulant que tous les programmes conjoints sont tenus de commanditer une évaluation finale indépendante dans les trois derniers mois de mise en œuvre, les présents termes de références sont élaborés à cet effet.

9.4.1.1.1 B - Champs des travaux

Sous la responsabilité du Directeur Pays du PNUD et sous la supervision du bureau du Coordonnateur Résident du SNU, en étroite collaboration avec le Spécialiste du Programme Pauvreté du PNUD, les Points focaux et la Coordonnatrice du Programme Conjoint, le consultant national, devra :

Etablir un bilan des réalisations, impacts, bonnes pratiques et enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme Conjoint. Il s'agira notamment de répondre aux questions suivantes : (i) le programme a-t-il été mis en œuvre selon ce qui a été planifié ? (ii) les interventions ont-elles servi les populations cibles et dans quelle mesure ? (iii) le travail du personnel a-t-il été bien défini et bien réparti ? (iv) Les interventions ont-elles permis de résoudre tous les

problèmes ? (v) Peut-on dire que les conditions de vie des populations cibles ont été améliorées suite aux interventions du programme ? (vi) Peut-on généraliser les succès du programme à d'autres groupes cibles dans d'autres zones d'intervention ? (vii) Est-il possible avec les mêmes ressources financières de produire plus de services ou des services de qualité supérieure ? (viii) Est-il possible de produire avec moins de ressources une même quantité de services de qualité identique ?

Plus spécifiquement, le consultant national devra :

1. Analyser la mise en œuvre du programme conjoint (tant sur le cadre institutionnel de coordination, de suivi et évaluation que sur les modalités d'exécution) pour en ressortir les forces, les faiblesses, les leçons apprises et les bonnes pratiques
2. Fournir une appréciation objective de la performance du programme conjoint sur la période de sa mise en œuvre sur le plan de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité ;
3. Evaluer l'impact du Programme conjoint sur la réalisation des ODD ;
5. Identifier et documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques dans les domaines d'intervention et questions transversales telles que le Genre et le Partenariats Public-Privé.

C - Les Résultats attendus :

- Un bilan global des actions du Programme Conjoint depuis son démarrage est établi. Cette étape permettra de disposer d'une connaissance précise et détaillée du Programme, de son évolution et de son contexte.
- Toutes les informations et tous les documents relatifs au Programme Conjoint, sont compilés et revus.
- Le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) est étudié de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront disponibles auprès de la coordination du projet.
- Les entretiens sont conduits avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

D - Méthodologie

Le consultant établira un chronogramme de travail validé par le bureau de la Coordination, le Spécialiste Programme du PNUD et les points focaux. Il rencontrera périodiquement la Coordinatrice du PCRP, les points focaux, les membres du Comité Technique pendant la durée de la mission.

Toutes les sources d'informations secondaires pertinentes, telles que les rapports, les documents de programme, les rapports d'examen interne, les fichiers de programme, les documents stratégiques de développement des pays, les évaluations et interviews afin d'assurer une approche participative et une consultation et engagement appropriés des parties prenantes.

Triangulation de l'information pour permettre la validation et discerner les divergences.

La méthodologie et les techniques à utiliser dans l'évaluation devraient être décrites dans le rapport initial et dans le rapport d'évaluation final, et devraient contenir, au minimum, des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, que ce soit des documents, des entrevues, des visites de terrain, des questionnaires ou des approches participatives.

E - Questions d'évaluation

L'évaluation appliquera les critères de l'OCDE / CAD: pertinence, efficacité, efficience, impact et effets et durabilité. Les évaluations spécifiques peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants:

Pertinence : Mesure dans laquelle les objectifs d'une intervention de développement sont compatibles avec les besoins et intérêt des personnes.

a) Comment le Programme Conjoint a-t-il contribué à résoudre les besoins et les problèmes identifiés dans la phase de conception, en particulier en ce qui concerne la situation de référence?

b) Dans quelle mesure, le Programme Conjoint a-t-il été aligné sur les stratégies nationales de développement et l'UNDAF ?

c) Dans quelle mesure, la programmation conjointe était-elle la meilleure option pour répondre aux défis de développement décrits dans le document du Programme ?

d) Dans quelle mesure, les objectifs du Programme Conjoint sont-ils toujours valables dans le contexte des objectifs nationaux et celui des ODD ?

e) Dans quelle mesure, les partenaires d'exécution qui ont participé au Programme Conjoint ont-ils apporté une valeur ajoutée pour résoudre les défis de développement énoncés dans le document du Programme ?

Efficacité: Evaluer dans laquelle les objectifs de l'intervention ont été atteints.

a) Dans quelle mesure, le Programme Conjoint a-t-il atteint les résultats décrits dans le document du Programme?

b) Quelles sont les bonnes pratiques, les réussites, les leçons apprises et les expériences reproductibles identifiées? Décrivez-les et documentez-les.

c) Dans quelle mesure, le Programme Conjoint a-t-il contribué à accroître le dialogue et / ou l'engagement des parties prenantes / citoyens sur les questions et les politiques de développement?

d) Dans quelle mesure les actions d'accompagnement vers la création d'emploi ont-elles débouché sur un plus grand nombre de jeunes ou de femmes à l'emploi ou à la formation qualifiante ?

e) Dans quelle mesure les actions d'accompagnement vers l'amélioration de la sécurité alimentaire et la nutrition ont-elles débouché sur des productions agricoles plus importantes et la réduction de la malnutrition ?

f) Les mécanismes et stratégies de communication autour du PCRП étaient-ils efficaces pour assurer la visibilité des actions réalisées ?

Efficience: Mesure dans laquelle les ressources / intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) alloués ont été transformés en résultats.

Évaluer la pertinence des interventions en mettant en adéquation les ressources mises à disposition du Programme Conjoint et les objectifs visés. Ils devront s'assurer du caractère réaliste des objectifs par rapport aux moyens réellement mis à disposition.

a) Dans quelle mesure, le modèle de gestion du programme conjoint (Comité de pilotage, Comité technique, coordonnateur du programme conjoint, Agences du SNU et structures intervenantes, affectation des ressources et gestion financière propres à chaque entité...) est-il efficace par rapport aux résultats de développement atteints?

b) Dans quelle mesure, les résultats du Programme Conjoint étaient-ils synergiques et cohérents par rapport aux interventions individuelles dans l'obtention de meilleurs résultats ? Quels sont les gains / pertes d'efficacité en conséquence ?

c) Quels types de méthodes de travail, d'instruments financiers, de pratiques commerciales ont été utilisés par les partenaires de réalisation pour améliorer l'efficacité ?

d) A quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) la coordination du Programme Conjoint a-t-elle été confrontée et dans quelle mesure ceux-ci ont affecté l'efficacité du Programme ?

Impact : Effets positifs et négatifs de l'intervention sur les résultats du développement

a) Dans quelle mesure, et de quelle manière le Programme Conjoint a-t-il contribué aux Objectifs de Développement Durable?

- b) Dans quelle mesure, et de quelle manière le Programme Conjoint a-t-il contribué aux questions intersectorielles ciblées: Intégration de la dimension de Genre et Autonomisation des femmes, Partenariats Public-Privé (PPP) et pérennisation au niveau local et national?
- c) Quel impact les fonds de contrepartie ont-ils eu dans la conception, la mise en œuvre et les résultats du Programme Conjoint?
- d) Dans quelle mesure, le Programme Conjoint a-t-il eu un impact sur les bénéficiaires ciblés? tous les bénéficiaires ciblés ont-ils été atteints?
- e) Quels sont les effets inattendus / involontaires du Programme Conjoint, le cas échéant?
- f) les différentes actions relatives au développement de l'économie locale, de la sécurité alimentaire et de la nutrition ont-elles permis d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires des zones couvertes par le programme ?

Durabilité: la probabilité que les interventions se poursuivent sur le long terme.

- a) Quel mécanisme a été mis en place par le Programme Conjoint pour assurer la pérennisation des résultats et impacts ? (Organe politique, mécanismes de coordination, partenariats, réseaux)
- b) Dans quelle mesure, la capacité des bénéficiaires (institutionnels et / ou individuels) a-t-elle été renforcée de manière à résister aux chocs extérieurs et / ou ne nécessite-t-elle pas de soutien à long terme?
- c) Dans quelle mesure, le Programme Conjoint sera-t-il reproduit ou élargi au niveau local ou national?

9.4.1.1.2

Etapes de l'évaluation

L'évaluation du programme conjoint comprendra quatre (4) grandes étapes : (i) validation de la méthodologie de travail, (ii) Collecte d'informations/enquêtes et analyse des résultats (iii) élaboration et validation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du programme conjoint (iv) rédaction et validation du rapport de synthèse

Validation de la méthodologie de travail

Cette étape se fera par l'organisation d'une réunion afin de permettre à tous les intervenants d'avoir une meilleure compréhension du processus. Au cours de cette rencontre, la méthodologie ainsi que la feuille de route du processus proposés par le consultant seront validées

Collecte d'information/enquêtes et analyse des résultats

Cette collecte d'informations se fera à travers une enquête qualitative ; l'exploitation et l'analyse de ces informations feront l'objet d'un rapport préliminaire.

Analyse documentaire

Elaboration et validation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du programme conjoint

9.4.1.1.3

F - Produits de l'évaluation

Au terme de l'évaluation, le consultant mettra à disposition :

- Un rapport initial comprenant un plan de travail validé et certifié
- Un rapport provisoire de l'étude soumis au bureau du Coordonnateur(Groupe S/E de UNCT) et au comité technique;
- Un rapport final de mission prenant en compte les commentaires et observations du Groupe S/E de UNCTet du Comité technique.

	Revue documentaire (5 jours)	Séance d'information avec l'évaluateur et partage de toute la documentation Présentation du rapport initial incluant les conclusions de la revue du bureau et de la méthodologie d'évaluation. Présentation du PTA et de l'agenda de la mission
	Visite de terrain	Interviews et Visites de terrain de l'évaluateur selon l'agenda

Phase d'exécution de l'évaluation	(10 jours)	prévu.
	Rapport final (20 jours)	Présentation du rapport provisoire au Groupe S/E UNCT et au CT Examen du rapport provisoire par le Groupe S/E UNCT et le Comité technique du PCR Validation du rapport final par le Groupe S/E UNCT CT et le CT Finalisation du Rapport final par l'évaluateur et transmission au Bureau du Coordonnateur Résident et au Directeur Pays du PNUD

Rapport initial

Le rapport initial aura une longueur de 10 à 15 pages et proposera les méthodes, les sources et les procédures à utiliser pour la collecte des données. Il comprendra également un calendrier d'activités proposé et de transmission des produits livrables. Il comprendra les éléments suivants :

Introduction

1. Contexte de l'évaluation : objectifs et approche globale
2. Identification des principales unités et dimensions pour l'analyse et les domaines possibles de recherche
3. Principales interventions du Programme Conjoint
4. Méthodologie pour la compilation et l'analyse de l'information
5. Critères pour définir l'agenda de la mission, y compris les visites de terrain

Rapport provisoire

Le projet de rapport final suivra le même format que le rapport initial et aura une longueur de 30 à 40 pages. Il comprendra les éléments suivants :

1. Page de couverture

2. Résumé - une brève description du Programme Conjoint, de son contexte et de sa situation actuelle, de son évolution, sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations.

3. Introduction

- a. Contexte, objectif et approche méthodologique
- b. Objet de l'évaluation
- c. Méthodologie d'évaluation
- d. Contraintes et limites de l'étude menée

4. Description des interventions de développement réalisées

a. Description détaillée de l'intervention de développement entreprise : description et jugement sur la mise en œuvre des résultats livrés (ou non) et des résultats atteints ainsi que de la manière dont le Programme Conjoint a fonctionné par rapport à la théorie des changements développée pour le Programme.

5. Niveaux d'analyse : critères d'évaluation et questions (toutes les questions incluses dans les termes de référence doivent être adressées et répondues)

6. Conclusions et leçons apprises

7. Recommandations

8. Annexes

Rapport final d'évaluation

Le rapport final aura une longueur de 30 à 40 pages. Il contiendra également un résumé de plus de cinq pages qui comprend une brève description du Programme Conjoint, son contexte et sa situation actuelle, le but de l'évaluation, sa méthodologie et ses principales conclusions et recommandations. Le rapport final sera envoyé au Groupe de Référence de l'évaluation. Ce rapport suivra le modèle ci-dessus.

Par ailleurs, le consultant sera invité à présenter les résultats des travaux lors d'une session de validation.

G – Honoraires du Consultant

LIVRABLES	Montant
Rapport initial comprenant un Plan de travail validé et certifié	20%
Rapport provisoire	50%
Rapport final après atelier de validation	30%

9.4.1.1.4 H - Arrangement institutionnel

Le consultant travaillera sous la responsabilité du, Directeur Pays du PNUD, du Bureau du Coordonnateur Résidentet, la supervision du Spécialistes Programme Pauvreté du PNUD.

9.4.1.1.5 I - Durée de la mission

La durée de la mission sera de 35 jours y compris la période de rédaction du rapport.

9.4.1.1.6 J - Qualifications et compétences

Le Consultant devra :

- Etre de formation supérieure, 3^{ème} cycle en sciences sociales, économie du développement ; ou toutes autres domaines connexes ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine du développement local ;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement de la lutte contre la Pauvreté en Côte d'Ivoire, des enjeux des ODD, de la Protection des enfants et des questions d'état civil ;
- Justifier d'au moins cinq années d'expériences reconnues dans la conduite ou la gestion d'évaluations, la recherche ou l'examen de Programmes de Développement et une expérience en tant que rédacteur principal d'une évaluation.
- Avoir la capacité d'analyser des données et informations de diverses sources pour des recommandations pertinentes ;
- Avoir une bonne capacité d'écrire et de communiquer avec précision et professionnalisme ;
- Avoir une grande capacité de communication orale et écrite.

9.4.1.1.7 K - Langues

Une excellente maîtrise de la langue française est exigée. Une bonne connaissance de l'anglais serait un avantage.

9.4.1.1.8 L - Proposition d'offre financière et délai de paiement

L'offre financière du Consultant doit être forfaitaire. Le forfait doit inclure les honoraires, et les frais de mission, etc.

9.4.1.1.9

9.4.1.1.10 Présentation de l'offre

- a) Les documents ci-dessous doivent être contenus dans l'offre technique du soumissionnaire :
- b) **Le Curriculum Vitae (CV) or P11**, indiquant toutes les expériences antérieures et les contacts (email and numéro de téléphone) de 3 références.
- c) **Une brève description de la méthodologie de travail** et l'approche pour exécuter le travail selon les TDR
- d) **La proposition financière** indiquant le montant forfaitaire proposé par le soumissionnaire pour la conduite de la mission.

9.4.1.1.11

9.4.1.1.12

9.4.1.1.13 Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience dans le domaine	40					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	10					
1.2	- Avoir une bonne connaissance de l'environnement de la lutte contre la Pauvreté en Côte d'Ivoire, des enjeux des ODD, de la Protection des enfants et des questions d'état civil ;	10					

1.3	- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine du développement local ;	15					
1.4	Références antérieures pour les travaux similaires	5					
		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
		10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	10					
2.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	15					
2.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ?	5					
2.4	La proposition comprend-elle un cadre de suivi et d'évaluation pertinent ?	10					
2.5	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	10					
		50					

9.4.1.1.14 Critères de sélection

Le soumissionnaire ayant soumis l'offre techniquement conforme et la moins disante sera retenu.

9.4.1.1.15 Annexes de TDRs

N/A

9.4.1.1.16 Approbation

Ces termes de références sont approuvés par :

Luc Gregoire, Directeur Pays du PNUD

Signature _____

Date de signature _____

9.5 Annexe 5: Liste des personnes rencontrées

N°	Noms et Prénoms	Structure	Lieu
1.	SEM. Louis Prados Covarrubias	Ambassadeur d'Espagne en côte d'Ivoire	Abidjan
2.	M. Babacar Cissé	Représentant Résident du SNU	Abidjan
3.	M. Donatien Beugré	Président du Conseil Régional de San-Pedro	Abidjan
4.	M. Miguel Soler Gomis	Conseiller de l'Ambassade d'Espagne	Abidjan
5.	Dr. Joseph Ezoua	Spécialiste de programme, PNUD	Abidjan
6.	M. Lassina Touré	Spécialiste S&E, Unité de coordination SNU	Abidjan
7.	M. Hyacinthe Sigui	Administrateur Protection des Enfants, UNICEF	Abidjan
8.	M. Edgar Akanvou	Expert National, productions agricoles, FAO	Abidjan
9.	M. Stéphane Koffi	Directeur Technique, FER	Abidjan
10.	M. Patrice Zahabi	Directeur Stratégie et Développement au PASP	San-Pedro
11.	M. Guy Hiba	Secrétaire Général de la Communauté Portuaire	San-Pedro
12.	M. Désiré Konan	Directeur de l'Appui aux Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé, CCI-CI	Abidjan
13.	M. Moussa Comara	Chef du Département de l'Appui et Conseil aux Entreprises, CCI-CI	Abidjan
14.	Mme. Marie Reine Don	Conseillère Appui-Création, CCI-CI	Abidjan
15.	Mme. Adja Sanogo	Conseillère, Délégation CCI-CI	San-Pedro
16.	M. Diakité Aiyoubou	Conseiller, Délégation CCI-CI	San-Pedro
17.	M. Sidiki Ouattara	Directeur de l'Administration, Conseil Régional	San-Pedro
18.	M. Edouard Kouassi	Directeur du Développement Humain, Conseil Régional	San-Pedro
19.	M. Sahin Alla Maurice	DR Plan et Développement / Président du Comité Technique	San Pedro
20.	Dr. Niagne Akpess	DR Ressources Animales et Halieutiques	San Pedro
21.	Mme. Kadiatou Konaté	Directrice de la Clinique Juridique	San Pedro
22.	M. Coulibaly Hamadou	DR ANADER	San Pedro
23.	M. Comoé Bernabé	Chef de Zone ANADER	San Pedro

9.6 Annexe 6: Liste des sites visités

N°	Sites /Promoteurs	Intitulé du projet
1.	Blahou	Lutte contre les pires formes de travail des enfants
2.	Kremoué	Lutte contre les pires formes de travail des enfants
3.	Gouereke / Association GREVOLA	Ferme avicole
4.	Benjaminkro / NETRARIZ	Riziculture, reprofilage de voie
5.	San Pedro/ Association DEDI	Unité de transformation de manioc
6.	San Pedro/ Les dynamiques de la jeunesse communale	Ferme avicole
7.	San Pedro / Allangba	Moulin
8.	San Pedro /Sinko Talier	Atelier de couture
9.	San Pedro / Irie Lou	Ferme avicole
10.	San Pedro / Gbofo Madji	Cordonnerie
11.	San Pedro / richmond Dakouri	Pâtisserie

9.7 Annexe 7 : Liste des indicateurs des ODD cités

Objectif n°1 : Éradication de la pauvreté

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cible	Indicateur ONU
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar US par jour)	1.1.1 Proportion de la population vivant au -dessous du seuil de pauvreté fixé niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

	<p>1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays</p>
<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p>	<p>1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p>
<p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance</p>	<p>1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base</p> <p>1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation</p>

<p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p>	<p>1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100000 personnes</p>
	<p>1.5.2 Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)</p>
	<p>1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</p>
	<p>1.5.4 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale.</p>
<p>1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes</p>	<p>1.a.1 Proportion des ressources nationales directement allouée par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté</p>
	<p>1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)</p>
	<p>1.a.3 Total des subventions et des flux extérieurs non générateurs d'endettement directement alloués aux programmes de réduction de la pauvreté, exprimé en proportion du PIB</p>

<p>1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes - femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté</p>	<p>1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables</p>
--	--

Objectif n° 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible	Indicateur ONU
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation
	2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

<p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>	<p>2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable</p>
<p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale</p>	<p>2.5.1 Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme</p>
	<p>2.5.2 Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu</p>
<p>2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation</p>	<p>2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques</p>
	<p>2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole</p>

<p>agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés</p>	
<p>2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement</p>	<p>2.b.1 Subventions à l'exportation dans le secteur Agricole</p>
<p>2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires</p>	<p>2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires</p>

Objectif n°8 : Travail décent et croissance durable

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible	Indicateur ONU
-------	----------------

<p>8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés</p>	<p>8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant</p>
<p>8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre</p>	<p>8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi</p>
<p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers</p>	<p>8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe</p>
<p>8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de</p>	<p>8.4.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB</p> <p>8.4.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB</p>

production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière	
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap
	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation	8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge

d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration
	8.8.2 Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance
	8.9.2 Proportion d'emplois dans le secteur du tourisme durable, par rapport au nombre total d'emplois dans l'industrie du tourisme
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.1 a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100000 adultes et b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100000 adultes
	8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	8.b.1 Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie

Objectif n°10 : Réduction des inégalités / Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cible	Indicateur ONU
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation en regard du handicap

ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	10.3.1 Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles	10.5.1 Indicateurs de solidité financière
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes	10.6.1 Proportion des pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées	10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination
	10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées
10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits
10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)
10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %	10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré

Objectif n°16 : Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cible	Indicateur ONU
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	16.1.1 Nombre de victimes d’homicide volontaire pour 100000 habitants, par sexe et âge
	16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100000 habitants par sexe, âge et cause
	16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents
	16.1.4 Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l’exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.1 Proportion d’enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s’occupant d’eux au cours du mois précédent
	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d’êtres humains pour 100000 habitants, par sexe, âge et forme d’exploitation
	16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l’âge de 18 ans
16.3 Promouvoir l’état de droit dans l’ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d’autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)
	16.4.2 Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)
	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale
	16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial	16.8.1 Proportion des pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents
	16.10.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information
16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1 Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes, conformément aux Principes de Paris
16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme